

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE
DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE ET DES MILIEUX NATURELS
UCP



PROJET « ECOTOURISME ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DESERTIQUE EN
TUNISIE » Don FEM N° TF013636



DIAGNOSTIC DES POTENTIALITES ECOTOURISTIQUES DU PARC NATIONAL DE JBIL
(KEBILI)

Novembre 2014

Liste des abréviations et acronymes

AFD :	Agence Française de Développement
AP :	Aire Protégée
BAD :	Banque Africain de Développement
BE :	Bureau d'Etudes
BM :	Banque Mondiale
DAO :	Dossier d'Appel d'Offres
CCST :	Commission Consultative Scientifique et Technique
CPN :	Comité de Pilotage National
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
PECDBD :	Projet Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique
PCGES :	Plan Cadre de Gestion Environnemental et Sociale
CRDA :	Commissariat Régional Pour le Développement Agricole
DGEQV :	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
DGF :	Direction Générale des Forêts
DRE :	Direction Régionale de l'Environnement
GDA :	Groupements de Développement Agricole
GDT :	Gestion Durable des Terres
GIRN :	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
INRGREF :	Institut National de Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts
FEM-GEF :	Fonds pour L'Environnement Mondial
MA :	Ministère de l'Agriculture
MEE :	Ministère de l'Equipement et de l'Environnement
MT :	Ministère du Tourisme
ONG :	Organisations Non Gouvernementales
ONTT :	Office National du Tourisme Tunisien
PPM :	Plan de Passation des Marchés
PN, PNx :	Parc National, Parcs Nationaux
S&E :	Suivi-évaluation
SMSA :	Société Mutuelle de Services Agricoles
TDRs :	Termes de Références
UCP :	Unité de Coordination de Projet

Sommaire

Sommaire	3
I. Chapitre introductif.....	5
1.1. Contexte	5
1.2. L'écotourisme : outil de développement territorial.....	6
1.3. Approche méthodologique	8
1.3.1. Fondements de base	9
1.3.2. Diagnostic territorial : approche systémique.....	10
1.3.3. Diagnostic des filières touristiques : potentiels écotouristiques	11
1.3.4. Démarche	15
II. Diagnostic des potentialités écotouristiques du parc national de Jbil (Kébili).....	16
2.1. Diagnostic territorial de la délégation d'El Faouar.....	16
2.1.1. Situation géographique et administrative, et infrastructure de base et de communication.....	16
Situation géographique et administrative.....	16
Infrastructures et équipements de base	17
2.1.2. Capital humain	17
2.1.3. Capital naturel	18
2.1.4. Capital culturel et patrimoine	21
2.1.5. Profil socio-économique.....	23
2.1.6. Gouvernance territoriale.....	24
2.2. Diagnostic de la filière écotouristique.....	25
2.2.1. Parc National de Jbil : attraits naturels et valeur paysagère.....	25
2.2.2. Infrastructures et aménagements.....	27
2.2.3. Gestion administrative et financière du parc.....	30
2.2.4. Fréquentation, activités et acteurs	31
2.2.5. Pressions et menaces sur le parc	33
Conclusion	34
III. Analyse de la demande potentielle.....	36
IV. Cadre institutionnel et réglementaire.....	40
V. Positionnement stratégique.....	42
5.1. Paniers de biens et services territorialisés	42
5.2. Segments écotouristiques	43
5.3. Offres écotouristiques : produits et services	45

5.3.1.	Caractéristiques des produits et services du PN de Jbil	46
5.3.2.	Opérateurs et gouvernance	52
5.3.3.	Faisabilité financière et estimation des retombées socio-économiques.....	53
5.3.3.1.	Hypothèses et principes de base.....	53
5.3.3.2.	Résultats	54
VI.	Recommandations.....	57
6.1.	Produits et services écotouristiques de qualité	57
6.2.	Promotion et commercialisation adaptées et inscrites dans la durée.....	58
6.3.	Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	60
6.4.	Cadre institutionnel et réglementaire favorable	61
VII.	Bibliographie.....	63
VIII.	Annexes	65
	Annexe1 : Liste des personnes rencontrées lors de la visite aux régions	65

I. Chapitre introductif

1.1. Contexte

La relation symbiotique entre l'Homme et la nature est tributaire d'une exploitation raisonnée des ressources biologiques, et est soumise au respect de seuils permettant d'assurer un équilibre bénéfique à la fois pour l'exploitant et pour la régénération des espèces dans toute leur diversité. L'Homme puise son alimentation, sa médication, et ses revenus de l'environnement naturel. Les bienfaits des ressources biologiques vont cependant au-delà des revenus directs générés par l'extraction ou l'exploitation, ils concernent aussi d'autres bénéfices indirects issus de services écologiques comme la régulation climatique, la protection de la fertilité des sols en confinant les phénomènes de l'érosion, et le maintien du cycle hydrologique notamment par le biais de la protection des bassins versants et la recharge des nappes....

En Tunisie, les activités socio-économiques ont modifié, au fil du temps, les écosystèmes et ont impacté négativement leur étendue et l'existence de plusieurs espèces. Les valeurs paysagères et écologiques, et la qualité de vie s'en trouvent ainsi affecter. En effet, la satisfaction des besoins d'une population de plus en plus croissante s'est accompagnée de l'extension des terres agricoles au détriment des parcours et des forêts ainsi que de la surexploitation des ressources hydriques et halieutiques. Par ailleurs, les pressions anthropiques s'accroissent avec l'absence d'alternatives économiques dans les milieux ruraux.

Les impératifs de conservation et de réhabilitation de la biodiversité s'imposent avec acuité à l'échelle nationale et mondiale. La Tunisie en ratifiant en mai 1993 la convention sur la diversité biologique a engagé diverses actions dont le renforcement du réseau national des aires protégées (ou parcs nationaux). Actuellement, le pays compte 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles et 38 zones humides d'importance internationale (Ramsar). Les aires protégées ont pour vocation de conserver la diversité biologique en veillant à une utilisation durable de ses éléments, et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources.

Or, ces objectifs ne sont que partiellement atteints notamment dans certains contextes en raison de l'approche préconisée. Les communautés adjacentes aux parcs n'ont pas été suffisamment associées au processus de leur création. Ceux-ci leur ont été imposés sans consultations ni sensibilisation aux bienfaits de la conservation. Les parcs naturels sont de ce fait souvent perçus comme un bien commun spolié engendrant des interdictions d'accès à un espace dont la vocation, selon leur croyance, est de leur conférer des ressources fourragères pour leur cheptel, du bois pour le chauffage, des plantes pour leurs soins, etc. Il s'en suit des conflits récurrents entre les gestionnaires des parcs et les populations locales. Les écosystèmes désertiques illustrent parfaitement cette relation conflictuelle.

La biodiversité désertique subit en effet des menaces liées à la sollicitation excessive des ressources naturelles, les prélèvements illégaux de la faune et de la flore, le braconnage....

Les résiliences des écosystèmes et de ces mêmes populations s'en trouvent amoindries. Des efforts sont déployés en vue de pallier ces contraintes à travers des programmes d'information, de sensibilisation, et d'éducation environnementale, et des projets visant la création d'opportunités économiques complémentaires aux communautés utilisatrices des parcs. Le projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique » (PECBD) intervient dans cette optique.

Pour rappel, le Projet Ecotourisme et Conservation de la Biodiversité Désertique (PECBD) s'inscrit dans le cadre du Programme MENARID du FEM qui vise à : (i) promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles dans les secteurs de production de la région MENA ; et (ii) améliorer le bien-être économique et social des communautés cibles à travers la réhabilitation et le maintien des fonctions et de la productivité des écosystèmes.

Les objectifs spécifiques du PECBD consistent à contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans 3 parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, et Dghoumès) en intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement communautaire. L'approche privilégiée vise en outre la contribution au développement local à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi et d'activités notamment pour les femmes et les jeunes.

La diversification des sources de revenus des communautés locales réduira les pressions anthropiques sur les ressources naturelles, permettra la création de valeur durable, et le partage équitable de cette valeur.

Le projet a pour objectif aussi l'instauration d'un cadre favorable à sa mise en œuvre et sa pérennité à travers la refonte du cadre institutionnel et réglementaire, les campagnes de sensibilisation, le renforcement des capacités par le biais de programmes de formation adaptés aux besoins des différents intervenants notamment le transfert des connaissances en matière de gestion des aires protégées, et la promotion de modes de gouvernance participatifs et transparents.

1.2. L'écotourisme : outil de développement territorial

Considéré comme un tourisme responsable et durable, minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, ayant des retombées positives sur les populations locales, et par lequel les écotouristes contribuent de manière active à atteindre des objectifs cités, l'écotourisme connaît cependant une multitude de définitions et d'interprétations traduisant une dimension idéologique et rendant complexe la quantification de sa taille en termes de part de marchés.

En effet, même si les opérateurs du tourisme attestent de l'accroissement du tourisme responsable axé sur les espaces naturels, il n'en demeure pas moins que toute pratique touristique dans un espace naturel ne relève pas de l'écotourisme, d'où les difficultés rencontrées par les appareils statistiques nationaux et internationaux à estimer de manière satisfaisante l'importance de ce segment touristique. La diversité des pratiques s'apparentant à l'écotourisme a conduit toutefois les praticiens, les scientifiques et les adeptes de ce segment touristique à formaliser des principes afin de baliser le concept et de le rendre opérationnel.

La montée des débats sur le développement durable et ses enjeux, et la conscientisation grandissante des touristes sur leur rôle dans le maintien et la préservation du capital naturel et culturel des lieux visités a permis l'essor sans conteste d'une forme alternative de tourisme dite responsable. Les impératifs de durabilité tels que la réduction des impacts négatifs sur l'environnement, l'implication des populations hôtes dans l'expérience touristique et la participation à l'amélioration de leurs conditions sociales et économiques constituent de fait les principes de l'écotourisme.

L'écotourisme est ainsi défini comme un tourisme responsable ayant un faible impact sur l'environnement et qui procure des avantages aux populations locales (Ceballos-Lascurain)¹. Il traduit de nouveaux modes d'exploitation et de mise en valeur du patrimoine naturel et humain inscrits dans une dynamique de développement durable.

Il peut être considéré comme **une approche de développement** favorisant la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations locales.

Principes de l'écotourisme communément admis:

1. L'écotourisme permet la valorisation de la conservation et de la protection de l'environnement. Il permet ainsi de donner une valeur économique à des espaces naturels soumis à une forme d'exploitation non durable.
2. L'écotourisme permet la contribution équitable au développement économique local. Il privilégie une meilleure répartition des profits entre les acteurs y compris les communautés d'accueil.
3. L'écotourisme permet la prise en compte des besoins des communautés hôtes. Il constitue un projet de territoire et de développement local pensé par et pour les communautés.
4. L'écotourisme permet la promotion d'une expression touristique authentique et responsable. Il favorise le contact du touriste avec le milieu naturel et les cultures locales sans bousculer les spécificités du milieu et les traditions des populations qui y vivent.

A ces principes de base, peuvent se greffer des principes subsidiaires tels que (i) l'éducation des touristes par le biais d'activités d'interprétation aux enjeux de développement durable, au respect des valeurs culturelles des communautés d'accueil, et (ii) la promotion de la gestion durable à travers le respect de la législation en place, le lancement d'études préalables sur les impacts environnementaux, socio-économiques des projets, l'intégration des mesures préventives nécessaires à la minimisation des impacts négatifs, et la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des activités et projets écotouristiques.

Si à l'origine, l'écotourisme est défini comme une expérience basée sur la nature et a été associé principalement aux parcs nationaux et aires protégées, la relation de l'écotourisme à

¹ Ceballos-Lascurain (1991 b). Tourism, Ecotourism, and Protected Area. Parks, vol.2, n°3, pp 31-35.

la nature fait place à l'interprétation et est flexible, certains auteurs et praticiens attestent de la possibilité qu'il puisse se dérouler en milieux altérés comme les domaines agricoles².

Le développement de l'écotourisme dans les aires protégées est vu comme une stratégie pour la conservation de la biodiversité. Il permet de générer des revenus pour les communautés locales afin qu'elles réduisent leurs pressions sur les ressources naturelles, et puissent prendre en charge la gestion de ces ressources. Une partie des revenus générés par l'écotourisme servira parallèlement dans la conservation de la biodiversité en réinjectant une partie des revenus directs générés par les frais d'admission, ou l'instauration d'une taxe de conservation.³

Pour analyser l'efficacité de l'écotourisme comme outil de développement des PNx, des indicateurs ont été établis structurés en trois axes⁴ :

- Relation communautés locales-parc national : degré de dépendance envers les ressources du PN ; ressources utilisées du PN ; durabilité du milieu de vie ; activités représentant une menace pour l'écosystème du PN ; habilité du PN à répondre aux objectifs de conservation ; relation employés population locale ; capacités d'appliquer les législations ; attitude envers la conservation de l'environnement ; évidence d'avantages locaux procurés par la protection.
- Relation tourisme-communautés locales : opportunités d'interaction culturelle ; relation entre touristes et hôtes ; attitude des populations hôtes sur l'impact des visiteurs sur l'environnement local ; revenus générés par le tourisme aux communautés locales ; emplois liés au tourisme ; distribution des revenus ; participation à la planification ; qualité des infrastructures.
- Relation tourisme-parc national : centre d'information ; disponibilité d'information ; interprétation ; qualité des infrastructures existantes (installations, sentiers) ; permis/autorisation écrite ; frais d'entrée ; contributions économiques destinées à la conservation du parc ; contributions destinées à l'éducation environnementale.

1.3. Approche méthodologique

L'écotourisme est considéré comme un levier pour asseoir un développement rural durable conciliant les critères fondamentaux du développement durable à savoir, l'équité, l'écologie (conservation de la biodiversité), la viabilité économique, et la gouvernance participative. Pour ce faire, le développement de l'écotourisme devrait s'opérer en synergie avec les activités socio-économiques locales et de manière intégrée. Il s'agit donc d'élaborer un diagnostic approfondi et participatif (avec les acteurs clés) dans le but de développer une filière écotouristique dans chacun des sites, qui soit adaptée aux spécificités des territoires, et basée sur des initiatives individuelles et collectives.

² Weaver (2001, a et b).

³ Honey, M. (2006). Avant propos dans le guide des destinations indigènes. Indigène éditions. France : Montpellier, p383.

⁴⁴ Ross and Wall (1999).

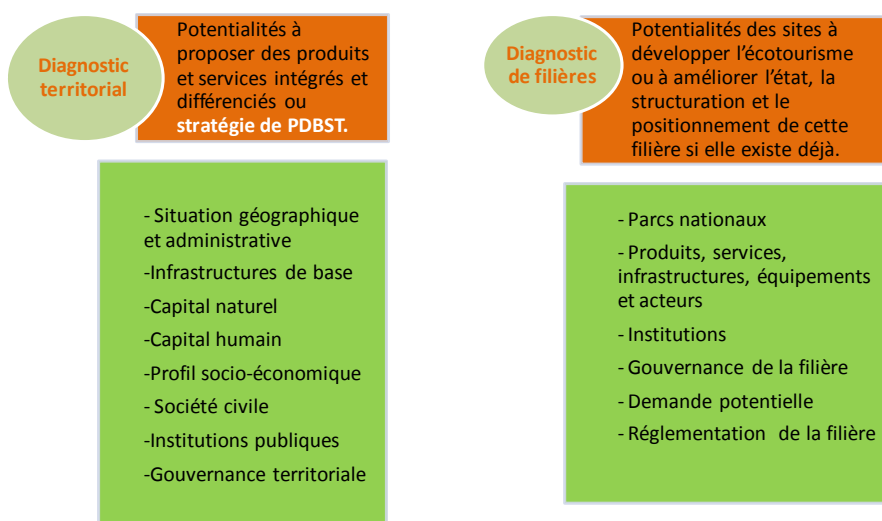
L'analyse des potentialités écotouristiques des trois parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, Dghoumès) a nécessité (i) la réalisation d'un diagnostic complet des ressources naturelles, historiques, culturelles, humaines, organisationnelles, et matérielles (infrastructures d'hébergement, d'accueil, d'information, de services...), (ii) la vérification de l'existence ou pas de conditions préalables à l'écotourisme, et d'en dégager les points forts et les points faibles afin de (iii) proposer des mesures et des actions à entreprendre qui permettront de développer l'écotourisme dans les régions ciblées.

1.3.1. Fondements de base

La protection de la biodiversité dans les PNx à travers l'amélioration de leur gestion et le développement de l'écotourisme suppose l'élargissement du périmètre de l'analyse des potentialités écotouristiques au-delà des frontières des PNx car :

- d'une part, l'écotourisme s'appuie certes sur les ressources naturelles, qui en sont le principal attrait touristique, mais aussi sur la découverte des cultures locales par le biais d'échanges avec les communautés, et l'immersion dans les traditions et les coutumes locales (culinaires, artisanat, festivités culturelles...);
- d'autre part, le développement de l'écotourisme ne peut s'opérer sans une mise en synergie de toutes les ressources des zones et ce de manière verticale « filières » et horizontale « intersectorialité ». En effet, le développement local et durable prôné se base sur la valorisation de l'ensemble des ressources ayant un caractère spécifique (ancrage territorial), et qui sont interdépendantes, et complémentaires. Il s'agit de la valorisation simultanée de services environnementaux, de produits de terroirs et plus largement du patrimoine matériel et immatériel.

Ainsi, l'approche préconisée pour réaliser le diagnostic des potentialités écotouristiques s'appuie sur les concepts de **territoire** et de **filière**, une approche systémique et intégrée.



1.3.2. Diagnostic territorial : approche systémique

Les approches territoriales connaissent ces dernières années un engouement auprès de la communauté des professionnels et des chercheurs du développement que des politiques et des institutionnels qui privilégient désormais les approches basées sur la mobilisation des ressources locales, par opposition à la mondialisation et la globalisation qui ont standardisé à outrance les comportements des consommateurs, et dans certains cas conduit à la destruction des spécificités culturelles. Les territoires s'imposent ainsi comme une alternative aux approches de développement classiques marquées par leur caractère descendant et qui ont eu pour résultante la marginalisation de certaines régions à l'exemple du modèle ayant prévalu en Tunisie dont les répercussions se sont matérialisées par une fracture en matière de développement entre les régions de l'intérieur et les centres urbains ou les villes côtières.

Cet intérêt à l'entité locale et à la décentralisation s'est accompagné d'un renouvellement des outils et des approches de la géographie économique dont le père fondateur est Von Thunen (1827) successivement par l'économie spatiale dans les années 1950 (François Perroux et Jacques Boudeville), les travaux de Paul Krugman sur les « effets d'agglomération », puis par les approches managériales⁵.

L'approche territoriale permet, dans le cadre de cette mission, d'apprécier les potentialités des régions abritant les PNx à proposer des produits et services intégrés et différenciés, porteurs de divers « attributs » et engendrant un consentement à payer élevé auprès d'une clientèle potentielle locale, nationale, et internationale. En d'autres termes, l'approche territoriale permet d'évaluer le potentiel de mettre en place **une stratégie de développement territorial dite « panier de biens et services territorialisés » (PDBST)** qui correspond aux principes mêmes de l'écotourisme.

En effet, l'écotourisme est appréhendé comme un moyen de protéger et de conserver la ressource naturelle par le biais de la création de revenus découlant des activités écotouristiques (axées sur la nature, la culture, l'histoire, les produits de terroirs), de l'éducation environnementale, et de l'engagement des communautés locales⁶. L'écotourisme est une approche de développement qui favorise la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations locales⁷ par l'octroi d'opportunités de diversification des sources de revenus et la valorisation des autres productions et services locaux (agricoles, agro-alimentaires, artisanat, art...).

Le PDBST consiste donc en la proposition, par les acteurs territoriaux, d'une offre qui soit à la fois composite (exemples produits agricoles, agro-alimentaires, artisanaux, culturels, écotouristiques ; et services d'hébergement de restauration) et située (liée à un espace particulier, à sa culture, à son histoire). Cet espace particulier se caractérise par un ensemble d'écosystèmes dotés de milieux, de terroirs, de systèmes de production, de populations et

⁵ Rastoin J.L., Gherzi G., 2010, Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques, éd. Quae, Paris : 590 p. <http://www.quae.com/fr/r966-le-systeme-alimentaire-mondial.html>

⁶ Ross. S, Wall. G, 1999, Ecotourism: Towards Congruence Between Theory and Practice, International Journal of Environmental Studies, vol. 25, p. 215-218.

⁷ Lequin. M, 2001, Ecotourisme et gouvernance participative, Presses de l'Université du Québec, 255 p.

d'institutions⁸. Il s'agit d'éléments ancrés dans le territoire, en interaction perpétuelle, permettant de générer des revenus aux communautés locales et des recettes fiscales aux collectivités territoriales.

Il est évident que les territoires sont interdépendants et les acteurs y développent des relations de coopération du fait des complémentarités. Ainsi un découpage administratif ne rend pas compte des frontières réelles d'un territoire comme c'est le cas avec le PN de Bouhedma qui dépend à la fois du gouvernorat de Sidi Bouzid et du gouvernorat de Gafsa. L'écotourisme est une activité itinérante, les limites du territoire sont en effet flexibles suivant le circuit touristique et l'intérêt de l'écotouriste, déterminé par les attraits naturels, culturels et humains.

Néanmoins, dans le cadre de cette mission, le concept de territoire suit le découpage administratif dans un souci de disponibilités de statistiques et d'informations, et afin de pouvoir dialoguer avec des entités publiques distinctes. La délégation est ainsi l'entité administrative retenue.

Plusieurs critères ont été analysés afin de caractériser les territoires et d'évaluer leurs potentiels écotouristiques et à mettre en place une stratégie PDBST :

- Situation géographique et administrative, infrastructures de base (santé, éducation, communications, routes)
- Capital naturel (PN et leurs dotations, biodiversité, climat, paysages, reliefs, eau, sol....)
- Capital culturel (histoire et patrimoine, sites archéologiques, savoir-faire et traditions artistiques, gastronomiques...)
- Capital humain (population totale et active, pyramide des âges, niveau d'éducation)
- Profil socio-économique (répartition des secteurs, équipements collectifs, investissements, indicateurs de développement, chômage, pauvreté, zoom sur les principaux secteurs d'activité : agriculture, tourisme, artisanat, commerce)
- Société civile (associations, ONG, GDA, organisations professionnelles : nombre, missions, représentation féminine, leaders locaux)
- Institutions publiques (potentiel d'adaptation et d'innovations)
- Gouvernance territoriale (coordinations entre acteurs publics et privés, conflits/coopération...).

1.3.3. Diagnostic des filières touristiques : potentiels écotouristiques

L'analyse des filières touristiques est privilégiée afin de dégager le potentiel des sites à développer l'écotourisme ou à améliorer l'état, la structuration, et le positionnement de cette filière si elle existe déjà en identifiant, d'abord, les goulots d'étranglement et proposant, ensuite, des actions visant l'amélioration de ses performances (meilleur ancrage territorial, création de valeur et partage équitable de cette valeur, préservation de la biodiversité et de l'environnement, et création d'emplois). Il convient au préalable, de revenir sur le concept de filière.

⁸ Pecqueur B. 2001, Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens, Economie Rurale n°261, pp37-49.

Une filière est une succession de segments ou de maillons allant de la production à la commercialisation d'un bien ou d'un service en passant par des étapes intermédiaires de valorisation telles que la transformation industrielle ou artisanale, le conditionnement, etc. Elle suppose des relations d'ordre technique qui s'établissent par le jeu du marché, et d'ordre organisationnel. Une filière est « multisectorielle », elle est de ce fait un « espace multi-acteurs ». En effet, en plus des acteurs intégrés verticalement (amont-aval), des relations horizontales avec des activités dites « périphériques » ou « connexes » s'établissent ainsi que des relations avec l'environnement institutionnel (institutions publiques, associations, marchés...).

Le concept de filière a été largement adopté dans le cas des produits agricoles transformés⁹. Une filière peut être développée sur la base d'une volonté de satisfaire une demande probable, dans ce cas, elle est construite suivant une démarche marketing. A l'inverse, elle peut être développée en adoptant une démarche productive, c'est-à-dire de valorisation de ressources locales matérielles (ressources naturelles) ou immatérielles (patrimoine culturel et historique, savoir-faire), c'est le cas de l'écotourisme.

La filière écotouristique se caractérise par une forte « territorialisation » dans la mesure où les produits proposés se fondent sur les ressources naturelles (amont) valorisées par le biais de services d'interprétation et d'éducation environnementale (signalétique, écomusées), de loisirs (randonnées, pistes et sentiers balisés...), de logistique adaptée, d'hébergements et de restauration (gîtes, maisons d'hôtes, tables d'hôtes...). Les produits et services sont commercialisés (aval) par les tours-opérateurs et agences de voyages spécialisées. La filière écotouristique inclut ainsi une diversité d'acteurs allant des gestionnaires des ressources naturelles, des prestataires de services (hébergement, restauration, loisirs) qui peuvent être à la fois des entrepreneurs ou des groupes de la population locale organisés en associations ou pas, des guides, les acteurs de la promotion (les services de conseil et de marketing, les annonceurs publicitaires), les organismes publics (ONTT, DGF, Ministère de l'Environnement...), les institutions de réglementation et de financement, etc. La filière écotouristique est liée à des secteurs périphériques comme le transport (compagnies aériennes et navales), les BTP, équipementiers, les fournisseurs de consommables et de produits agricoles et alimentaires.

Le diagnostic de la filière touristique ou écotouristique (si elle existe déjà) implique quatre étapes : analyse de la structuration de la filière (composantes et acteurs), son organisation, son fonctionnement, et son environnement institutionnel (marchés et cadre réglementaire et institutionnel). L'objectif étant de dégager les points forts (à consolider) et les points faibles (cibles d'actions).

Le développement de l'écotourisme dans les PN sélectionnés et leurs zones avoisinantes dans l'optique de conserver la biodiversité implique un accent mis sur ces PN, leurs ressources, leur mode de gestion, leur fréquentation, et la résilience des écosystèmes à

⁹ La définition la plus citée est celle de R.A. Golberg (1968) « L'approche filière [*commodity system*, en anglais] englobe tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs de stockage, les transformateurs, les grossistes et détaillants permettant au produit brut de passer de la production à la consommation. Elle concerne enfin toutes les « institutions », telles que les institutions gouvernementales, les marchés, les associations de commerce qui affectent et coordonnent les niveaux successifs sur lesquels transitent les produits ».

supporter un flux géré de visiteurs (capacités de charge), leur potentiel à proposer une offre écotouristique intégrée et attractive. Ainsi l'analyse a porté sur les rubriques suivantes :

1. Parcs Nationaux :

- a. Dotations en ressources naturelles : état de conservation de la biodiversité, faune, flore, géologie, paysages...
- b. Ressources humaines : effectif du parc, niveau de qualification, cycles de formation, niveau des salaires, conditions de travail...
- c. Infrastructures et équipements: hébergement, accueil, points d'observation, écomusées (état de l'infrastructure, capacité, conformité aux normes et standards, type de construction, gestion des déchets, énergies renouvelables...)
- d. Services d'interprétation et d'éducation environnementale : signalétique, guidage, sentiers, qualité de l'interprétation de la valeur écologique des PN (herbiers, panneaux didactiques, support numérique...), ateliers d'éducation environnementale (classes vertes...)
- e. Activités et services: loisirs (randonnées, restauration, animation...)
- f. Gestion administrative et financière du parc : mécanismes de financement, mécanismes d'implication des populations locales, existence d'une charte ou code de conduite (O/N)
- g. Capacité de charge¹⁰ : connue (O/N) ; coopération avec la recherche scientifique
- h. Niveau de fréquentation et profil des visiteurs
- i. Actions de promotion : (O/N), brochures, documentation, supports audiovisuels ; coopération avec agences de voyages...
- j. Menaces pesant sur les PN

2. Produits, services, infrastructures, équipements et acteurs :

a. Professionnels :

- Hébergements (modes d'hébergement, état des infrastructures, capacité (saturation (O/N), nuitées, durée des séjours ; relations avec les fournisseurs de biens et services ; contraintes...)
- Restauration (tables d'hôtes, restaurants gastronomiques, cafés ...)
- Loisirs et découverte culturelle (nature des activités proposées et potentielles)
- Artisanat : produits spécifiques, caractéristiques du secteur, contraintes et besoins.
- Guidage : niveau de qualification, spécialités, langues, contraintes de la profession
- Promotion et commercialisation : agences de voyage (généralistes/spécifiques ; prédisposition à intégrer le segment

¹⁰ La capacité de charge d'un PN ou d'une aire protégée est le résultat d'une réflexion commune, menée par des compétences pluridisciplinaires, et nécessite une batterie de données collectées et/ou construites sur une période plus ou moins longue. Elle relève le plus souvent de la responsabilité des organismes et institutions de recherche spécialisés. Notre ambition, dans le cadre de cette mission, ne réside pas dans la tentative d'estimer la capacité de charge des PN mais seulement d'amorcer le débat autour de cette question primordiale lorsque l'objectif visé est de préserver la biodiversité tout en attirant un flux de touristes. Il convient dès lors de connaître les seuils à ne pas franchir afin de garder sauve la résilience des écosystèmes.

écotouristique, à prospecter de nouveaux marchés et établir de nouveaux partenariats

- k. Populations locales et société civile : volonté de s'impliquer dans un projet territorial commun (O/N) ; nature de l'implication (types d'activités/services, associations/entreprises...) ; degré de conscientisation sur les bénéfices procurés et les risques encourus suite au développement de l'écotourisme ; étendue et nature des attentes et des aspirations ; perception du PN et de sa gestion ; existence de conflits surmontables (O/N) ; existence de structure de gouvernance impliquant les populations locales.

- l. Synergies avec les autres filières (complémentarités vs concurrence).

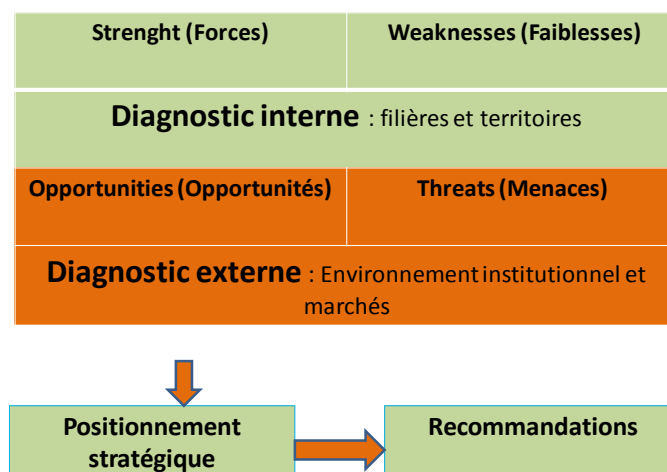
3. Institutions : DGF ; Commissariat Régional au Tourisme, CRDA, représentations régionales du ministère de l'Environnement, CCST (missions, domaines d'intervention, coordination entre les différents départements...).

4. Gouvernance de la filière (pilotage) : qualité des relations de coordination entre ces acteurs.

5. Caractérisation (brève) de la demande écotouristique potentielle (accent sera mis sur les profils des écotouristes, leurs motivations et attentes, les canaux d'information et d'achat privilégiés, leur consentement à payer...).

6. Réglementation de la filière écotouristique (brève description de : cadre juridique, code forestier, financement...).

Le diagnostic est réalisé en adoptant l'approche stratégique et par la méthode SWOT (Strength, Weaknesses, Opportunities, Threats). La méthode SWOT consiste à croiser un diagnostic interne (forces et faiblesses du territoire et des filières) et externe (opportunités et contraintes de l'environnement), afin de dégager un positionnement stratégique, et de proposer des recommandations.



La confrontation des diagnostics de territoires et de filières a permis en effet d'appréhender les atouts et les faiblesses, les opportunités et les contraintes pour le développement de l'écotourisme, mais aussi d'identifier les axes sur lesquels des actions sont nécessaires afin d'asseoir l'essor « durable » de ce segment touristique dans l'optique de:

- conserver la biodiversité ;
- offrir des alternatives économiques aux communautés locales ;
- attirer une clientèle disposée à valoriser le patrimoine territorial en contrepartie d'une offre typique, conforme aux promesses, et de qualité. En effet, le consentement à payer est positivement corrélé à la qualité et l'authenticité des prestations proposées car il ne s'agira pas de vendre du rêve mais de permettre au touriste de vivre le rêve. Les segments dits de niches ou interstitiels, comme c'est le cas de l'écotourisme, ne présentent pas un risque lié à l'absence d'une demande potentielle, par contre celle-ci est très sensible à la qualité des produits et des services.

1.3.4. Démarche

La démarche préconisée pour l'exécution de cette mission s'appuie sur l'approche de recherche-action, autrement dit, une approche participative basée sur un aller-retour entre l'expert et les acteurs impliqués dans le PECBD à différents échelons dans le but de construire un consensus et une vision partagée du développement de l'écotourisme dans les PNx et les zones avoisinantes.

Elle s'est forgée autour de divers méthodes d'investigation et de canaux de collecte de données :

- (i) La capitalisation et la recherche bibliographique notamment la consultation de l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie (MEDD/GTZ, 2009) ; les PAG (Plans d'Aménagement et de Gestion des trois parcs ; 2013) ; la carte du tourisme culturel et naturel (ONTT, 2012), etc.
- (ii) L'observation directe grâce à des visites des trois parcs. Deux visites ont été organisées à chaque parc dans le but de constater *in situ* les caractéristiques réelles de ces espaces naturels, d'apprécier leurs richesses en ressources naturelles (faune et flore) et leurs typicités, la qualité des paysages qu'ils offrent, la nature des émotions procurées et des sensations suscitées. L'objectif étant aussi d'apprécier l'état des lieux des aménagements et des infrastructures existants, y compris la qualité de la composante « interprétative » (signalétique, sentiers, supports de communication des écomusées...), leur accessibilité, et le potentiel humain du parc...
- (iii) Les interviews et les entretiens avec les représentants des différentes parties prenantes impliquées dans le développement de l'écotourisme dans les 3 PNx et les régions les abritant, en l'occurrence les représentants de la société civile, les opérateurs et professionnels du secteur touristique (promoteurs privés et représentants du tourisme), les responsables du développement régional, les chefs d'arrondissement des forêts, les conservateurs des parcs, le

personnel des parcs, les représentants de l'environnement, des touristes rencontrés à Jbil... (voir la liste des personnes rencontrées en annexe 1).

Outre la collecte de données, les échanges établis avec ces partenaires avaient pour but aussi de recueillir les réactions des parties concernées par le PECBD en particulier, et par l'écotourisme en général, autour de l'approche préconisée en matière de développement de l'écotourisme dans les parcs et les territoires les abritant.

Les échanges visaient également la sensibilisation des partenaires sur le concept de l'écotourisme, du fait du constat ayant été établi, à savoir l'assimilation de l'écotourisme à des aménagements au sein du parc dans une approche déconnectée du marché et de la notion de « produit écotouristique ».

II. Diagnostic des potentialités écotouristiques du parc national de Jbil (Kébili)

Le parc national de Jbil est situé dans la région de Nefzaoua (gouvernorat de Kébili), à 70 km de Douz, et à 45 km de la localité de Sabria (délégation d'El Fouar). Ce sera donc la délégation d'El Fouar abritant les populations les plus proches du parc qui fera l'objet d'un diagnostic territorial. A noter que la disponibilité des données conditionne le choix de la délégation comme unité d'analyse et non le secteur (Sabria). Mais compte tenu de la nature de l'écotourisme, et de l'approche adoptée dans le cadre de cette mission, les principales attractivités touristiques situées dans les régions limitrophes d'El Fouar et de Kébili seront mises en exergue.

2.1. Diagnostic territorial de la délégation d'El Fouar

Rappelons que ce diagnostic a pour objectif d'apprécier l'existence ou pas de conditions préalables au développement de l'écotourisme, notamment l'état des infrastructures et des équipements de base (accessibilité, santé, communication, route...) et de mettre en évidence les spécificités caractérisant ce territoire¹¹.

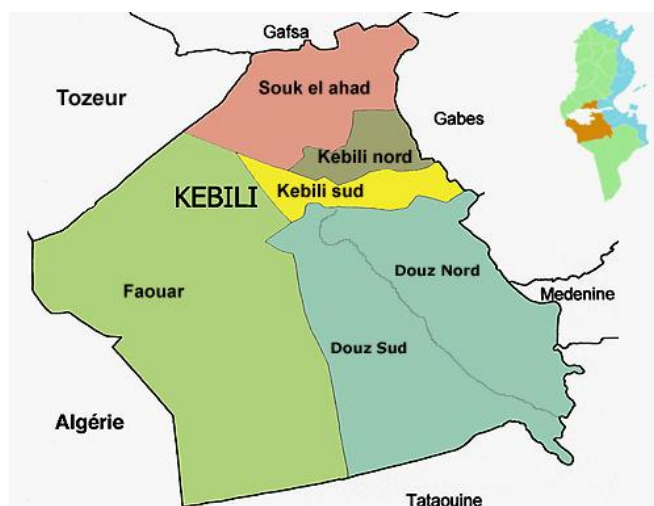
2.1.1. Situation géographique et administrative, et infrastructure de base et de communication

Situation géographique et administrative

El Fouar (9 671,3 km², 20 400 habitants en 2012), délégation du gouvernorat de Kébili (43% de la superficie), est une délégation enclavée, la distance par rapport aux pôles est de 300 km kilomètres contre une moyenne nationale de 100 km.

¹¹ Les chiffres communiqués dans ce chapitre sont issus des documents de l'ODS notamment : « Le Gouvernorat de Kébili en chiffres 2012 ». Office du Développement du Sud, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2012, 108p.

L'aéroport le plus proche de Kébili (vols domestiques uniquement) se situe à Tozeur (96 km, 1h30 par la route) et l'aéroport international à Djerba (227 km, 4h). Un bon réseau routier (bitumé) relie Kébili à Tunis (467 km, via Kairouan, et 519 km via Sfax, dont 270 km d'autoroute), soit une durée d'environ 7h, et aux capitales régionales du littoral à l'Est (Gabès, 120 km, 2h, Sfax, 230 km, 4h) et de l'intérieur, vers le Nord (Gafsa, 110 km), Kairouan (292 km), et vers le Sud, Tataouine (243 km). La frontière algérienne se trouve à l'Ouest et la libyenne au Sud (Nalut à 433 km, via Tataouine). Le trafic routier est intense vers la Libye et donc la durée des trajets lente en l'absence d'autoroute.



Source : API

Le réseau routier d'El Faouar est relativement en bon état puisque les routes classées dépassent 50% contre une moyenne nationale de 32%.

Infrastructures et équipements de base

El Faouar connaît un déficit en infrastructures de base :

- Le taux de desserte en eau potable (60%) se situe à un niveau inférieur de celui de la moyenne nationale (75%).
- les équipements de communication sont insuffisants : 11% des ménages possèdent un téléphone fixe ; seulement 0,6% des ménages possèdent un ordinateur ;
- les services de santé sont en deçà des standards requis, il existe 1 médecin pour 5400 habitants ; la capacité en lits est de 0,7 lit pour 1000 habitants. A noter que la délégation compte 11 centres de santé de base.

2.1.2. Capital humain

Avec 20 400 habitants, la délégation d'El Faouar est l'une des délégations les moins peuplées ; la densité de la population est de 2 hab/km², bien en dessous de la densité de la population du gouvernorat de Kébili (7 hab/km²). Le rythme de croissance de la population est cependant intéressant (2%) du fait de la mobilité inter-délégation, la vocation touristique de la région attire la main-d'œuvre des autres délégations du gouvernorat vers El Faouar. Le

solde migratoire est en effet positif. Le taux de chômage avoisine 7% alors qu'il est plus important au niveau du gouvernorat de Kébili (12%), et il est le double au niveau national (14%).

Par ailleurs, la délégation se caractérise par des niveaux d'analphabétisme élevés, 31%, largement au dessus de la moyenne nationale, qui elle se situe à 25%. Il en est de même du niveau d'instruction des populations. La part de la population instruite (estimée par la part de la population ayant le niveau secondaire ou supérieur) est de 32%, soit un taux largement au dessus à celui du gouvernorat de Kébili (17,7%) mais inférieur à la moyenne nationale (38%).

2.1.3. Capital naturel

La région de Nefzaoua, et par conséquent El Faouar, fait partie de l'étage bioclimatique aride de la Tunisie et se caractérise par un climat méditerranéen saharien, variante à hiver froid dont les faits marquants sont¹² :

- Pluviométrie faible (80 mm/an en moyenne),
- Amplitude thermique forte, journalière, mensuelle et saisonnière avec haute température en été (maxima 42,2 °C, minima 3,1 °C avec maxima absolu 55 °C et minima absolue de - 7 °C à Kébili),
- Aridité accentuée par une longue saison sèche,
- Régime éolien actif marqué par des vents forts de sable au printemps et le sirocco (vent chaud saharien du secteur sud à sud-ouest) en été et,
- Un microclimat dans les oasis, rendant ces lieux vivables, avec un adoucissement des températures estivales et hivernales et aune protection efficace contre les vents.

La Nefzaoua est une vaste formation géologique (miopliocène) de 300 mille ha située entre le Jebel Tebaga, les monts de Matmata et le Chott El Jerid, comptant 8 400 ha d'oasis. A l'origine, les oasis sont des bouquets de palmiers, de variétés très diverses, concentrés autour de sources artésiennes. Puis l'artésianisme naturel a été perturbé par des forages qui se sont multipliés de façon importante au fil des années causant le tarissement de plusieurs sources.

Ainsi, « les oasis irriguées, cultivées sur plusieurs strates, occupent progressivement tout l'espace compris entre le forage et la première dépression topographique qui existe en aval. Cette logique d'extension est imposée par le mode d'irrigation gravitaire. Dans les années 1980, les oasis nouvellement mises en eau sont plutôt des périmètres irrigués consacrés à la monoculture du palmier-dattier Deglet Nour. Toutes sont alimentées par des forages. Le calendrier des besoins en eau est modifié. La profondeur d'assainissement des sols augmente. Le drainage s'intensifie et il apparaît dans le paysage des lacs d'exutoire qui se salinisent par évaporation »¹³.

¹² Sghaier M., 1999, Les oasis de la région du Nefzaoua, IMAROM, Working Paper Series, n° 3, Institut des régions arides, Medenine : 37 p.

¹³ Sahnoun *et al.*, 1995, op cité.

A partir de la fin des années 1980, ces évolutions sont aggravées par l'exploitation de sources géothermiques. Les oasis subissent ainsi une lente mais inexorable dégradation de leurs sols du fait de deux phénomènes : l'ensablement (par du gypse, sous forme de micro-particules provenant des minéraux libérés par l'évaporation des eaux d'irrigation et de drainage) dans les zones ouvertes en périphérie, et de leur salinisation dans les zones basses. De plus, les paysages traditionnels sont enlaidis par des ouvrages en béton construits pour l'exhaure d'une eau à 70°C et son refroidissement, sans aucune préoccupation esthétique.

Les ressources totales en terre sont importantes mais le potentiel exploitable par l'agriculture est très faible : la SAU (superficie agricole utile) à El Faouar représente un peu moins de 13% dont 97% sont des terres de parcours.

Les ressources en eau proviennent de 4 origines dans la Nefzaoua:

- Les nappes phréatiques, nombreuses, à une profondeur comprise entre 3 et 37,7 m, avec une salinité de 1,7 à 9,3 g/l,
- Le complexe terminal à une profondeur comprise entre 50 et 350 m, avec une salinité de 0,6 à 8 g/l,
- La nappe continentale intercalaire, à une profondeur comprise entre 60 et 2800 m, concernant des eaux à plus de 55°C dites « géothermiques », avec une salinité de 2,5 à 5,5 g/l,
- Les eaux de ruissellement, représentant une ressource de 27 M. m³/an, dont 38% sont utilisées
- Les eaux usées recyclées (assainissement et surtout drainage), soit 19,3 M. m³ dont on ne connaît pas le taux d'utilisation.

La région connaît une surexploitation de la ressource eau, les utilisations d'eau représentent environ 1,5 fois la ressource annuelle, il y a donc prélèvement net et amenuisement progressif des nappes aquifères dans le gouvernorat de Kébili. Ces utilisations ont très fortement augmenté dans les 30 dernières années, passant de 4 288 l/s à 7 958 l/s en 1992 et sans doute plus de 14 000 l/s en 2012, dont 98% pour l'agriculture, secteur dans lequel 36% de l'extraction se ferait de manière illicite¹⁴. Par ailleurs, la forte salinité des eaux est une lourde contrainte, à la fois pour l'extraction et l'acheminement de l'eau (dégâts coûteux sur les installations) et pour la production agricole. L'eau constitue donc un enjeu majeur pour la région.

Il en résulte une menace sérieuse sur l'agriculture régionale, d'autant plus que l'on a encouragé la spécialisation sur la variété de dattes Deglet Nour et la production maraîchère géothermique. Enfin, de très nombreux pompages se font de manière illicite. Ceci pose la question globale de la gestion de l'eau (publique et/ou privée) et de son prix : la ressource étant facturée très en dessous de son coût, elle conduit à du gaspillage et à une allocation non optimale entre les usages possibles.

La diversification des activités économiques dans la région s'avère nécessaire afin de préserver les ressources naturelles. La valorisation des potentialités naturelles par le biais de l'écotourisme constitue une option et les attractivités naturelles ne manquent pas :

¹⁴ Sghaier, 1999, op cité.

- **Parc national de Jbil et ses ressources** : faune, flore, paysages... (voir le chapitre sur le PN de Jbil) ;
- **Oasis traditionnelles**¹⁵ : l'ancienne oasis de Kébili, Zaafrane, Sabria, Nouil, Aouina, la petite oasis de Limaguès-Géothermie, les oasis de Telmine, Tanbib, Rabta, Mansoura et Jadida, qui couvrent une superficie de 580 hectares (la zone est connue aussi sous le nom de Oued El Ghariq). Elles ont été établies autour de sources naturelles qui se sont tarées. Des contraintes de morcellement foncier et de salinisation des eaux d'irrigation et des sols handicapent actuellement ce patrimoine. Le développement de l'écotourisme pourrait donc alléger la pression sur ces ressources par la création de nouvelles sources de revenu aux populations.
- **Zones humides de Kébili** : Kébili offre aux amateurs d'ornithologie la possibilité de découvrir des espèces d'oiseaux qui hivernent ou qui nichent dans les zones humides oasiennes. Celles-ci sont composées de sources d'eau en bordure des oasis dans lesquelles se déversent les eaux d'irrigation. Elles constituent une étape migratoire d'une grande importance pour les oiseaux migrateurs qui traversent le sahara.



Zones humides oasiennes à proximité de Zaafrane (Kébili)

¹⁵ Pour plus de détails sur la multiplicité des intérêts des oasis traditionnelles (écologique, productif, récréatif, socio-économique), et les problématiques de durabilité de ces écosystèmes, cf chapitre : Diagnostic territorial de Mezzouna/capital naturel.

- **Proximité des chotts** (Jerid, El Gharsa) : présentant un intérêt hydrologique, géologique, et géomorphologique. Ils présentent entre autres un intérêt ornithologique en ce sens qu'ils abritent des populations d'oiseaux caractéristiques du Biome Méditerranée et du Biome Sindo-Saharien. Il est classé comme zone de conservation des oiseaux par BirdLife International.
- **Grand Erg Oriental** : et les magnifiques paysages qu'il offre formé de dunes de sables façonnées au gré des vents ; **Ksar Ghilane**, l'oasis située à la limite Est de l'Erg qui permet, d'apprécier la beauté des paysages, de profiter de la douceur climatique, et de se baigner dans une source d'eau chaude possédant des vertus thermales. A Ksar Ghilène, le touriste pourra apprécier un « réseau d'ouvrages romains civils et militaires, à la lisière du Sahara, fascinant par son intégration dans un milieu hostile. Patrimoine représentatif d'un aspect important de la civilisation romaine. Un jet de pierre à l'Ouest d'El Garâa, un des rares vestiges sahariens de l'antiquité Romaine. Le Ksar est une imposante forteresse érigée sur une colline surplombant les dunes du Grand Erg pour contrôler les migrations et les attaques venant de l'Afrique subsaharienne »¹⁶.

2.1.4. Capital culturel et patrimoine

La région du Nefzaoua (*Nefzâwa*), « pays de l'eau, des oasis et des dattes » est peuplée depuis la haute antiquité et a connu les vagues d'occupation successives observées en Tunisie depuis 2000 ans : Romains, Arabes (tribus Hilal et Soleim au XIe siècle), Turcs (XIVe-XVIIIe), Français (fin du XIXe et première moitié du XXe), sur un fond berbère très ancien (*Nybgēni*). Les vestiges sont nombreux dans la région dont les sites archéologiques de Ain Brimba et Souk El Ahad (plus vieilles industries de l'humanité), et des vestiges romains dont notamment à Telmine qui fut un centre important (*Tamalleni*) sous l'empereur Hadrien. A l'époque arabe, le Nefzaoua est célébré par El Atachi pour la profusion de ses lieux saints et décrite par les grands géographes Ibn Khaldoun et Et-Tidjani¹⁷.

Le Nefzaoua a été un carrefour commercial incontournable où se croisées les caravanes en provenance du Sous marocain vers l'Egypte et de l'Afrique sub-saharienne vers le Nord. Le chapelet d'oasis qui constelle la région est décrit tout au long des siècles par les visiteurs comme une merveille de par ses paysages verdoyants au milieu d'une mer de sable et de steppes¹⁸.

La culture alimentaire se fonde sur la datte depuis des millénaires, le palmier-dattier ayant été introduit dans la région par les Phéniciens. La variété Deglet Nour a été introduite au début du XXe siècle par les Français. Les qualités nutritionnelles du fruit sont indéniables : présence d'anti-oxydants, de métaux et de vitamines contribuant à la prophylaxie des MCV,

¹⁶ Circuit oasis-Sahara, Ministère de l'environnement et du Développement Durable, 2006.

¹⁷ Bedoucha G., 1987, L'eau, l'amie des puissants, Une communauté oasienne du Sud Tunisien, Editions des archives contemporaines, Collection Ordres sociaux, EHESS, OPA Bv and Ltd, Gordon and BahenbhS.A., Paris-Montreux : 427 p.

¹⁸ Idoux, M. Notes sur le Nefzaoua (Tunisie méridionale). In: Annales de Géographie. 1902, t. 11, n°60. pp. 439-447. Idoux M. Notes sur le Nefzaoua (Tunisie méridionale). In: Annales de Géographie. 1902, t. 11, n°60. Paris : 439-447.

du diabète et de certains cancers. La gastronomie locale se caractérise par d'autres spécificités dont : le pain cuit dans le sable, el merdouma, Rfissa, Chnina....



Le palmier dattier offre par ailleurs de nombreux co-produits : fibres et matériaux de construction qui sont transformés en tentes en flije, des tapis, fabrication de meubles, de cellulose, et en de nombreux autres produits d'artisanat.... . Un promoteur privé dispose à Kébili, d'un espace où des produits d'artisanat sont exposés mais l'artisanat local mériterait d'être encore mieux valorisé du fait de la concurrence croissante des produits d'importation (marocains et chinois) d'autant plus qu'il existe au chef lieu du gouvernorat de Kébili un centre de formation en métiers et artisanat d'une capacité de 40 élèves.

La région de Kébili recèle d'autres typicités comme l'architecture locale qui s'appuie aussi sur les troncs des palmiers dattiers pour en faire des poutres de soutien du plafond par exemple ; ou encore les vestiges présentant un intérêt historique et culturel à l'instar l'ancien Ksar Zamit construit sur les hauteurs, au bord de l'oued Zamit.

Le patrimoine culturel de la région est riche, certaines composantes peuvent être découvertes lors de manifestations traditionnelles comme les zerdas organisées lors de la célébration de fêtes dans les mausolées El Ghouth et El Mehjoub (proches de Jbil); cérémonies de mariage qui durent 5-6 jours et dont chaque soirée est dédiée à une mise en scène typique visant à rapprocher les familles des époux, et à exprimer sa solidarité avec les jeunes époux, el hadhra, El aissaouia...

Le gouvernorat de Kébili se caractérise par sept festivals qui ont lieu entre novembre et mars/avril :

- festival international du sahara Douz (touristique ; mois de novembre) ;
- festival de Kébili (polyculturel ; mois de décembre) ;
- festival de Tombar (polyculturel ; mois de mars) ;
- festival du printemps de Kébili (polyculturel ; mois de mars) ;

- festival du théâtre de Kébili (théâtre ; mois de mars) ;
- festival de Sidi Hamed Kébili (patrimoine ; mars-avril) ;
- festival pour enfants de Kébili (polyculturel ; mois de mars).

2.1.5. Profil socio-économique

L'économie dans la délégation d'El Faouar est dominée par l'agriculture et l'élevage qui emploie 52% de la population active¹⁹. Le secteur des services, y compris le tourisme, absorbe quant à lui 34% de la population active.

Les productions agricoles sont diversifiées. Il n'est pas aisé de séparer les superficies cultivées en palmier dattier des autres spéculations car les systèmes de culture sont conduits en association selon la disponibilité de l'eau et de sa qualité. Selon les statistiques officielles, les principales productions se présentent comme suit :

- Fourrage : 35 000 tonnes ; 1000 ha
- Arboriculture : dattes (19 500 tonnes ; 3 894 ha) ; grenades (25 tonnes, 25 ha) ; raisin (50 tonnes ; 15 ha) ; figues (40 tonnes ; 35 ha) ; olives (9 tonnes ; 22 ha) ;
- Cultures sous-serres : 126 serres
- Céréales (80 ha)
- Légumes (2330 tonnes)
- productions animales : Viandes (60 tonnes de camelin ; 56 tonnes d'ovins ; 37 tonnes de caprins ; 2 tonnes de bovins) ; cuir (520 tonnes/an) ; laine (22 tonnes/an) ; miel (0,05 tonnes/an) ; lait (caprin et bovin), à noter que la délégation compte un cheptel composé essentiellement de caprins (13 930 têtes), d'ovins (13 000 têtes) ; et de camelins (3 300 têtes). L'effectif en bovin est modeste (39 têtes).

Le tissu industriel est faible. En dépit du potentiel agricole, et de l'importance de la production de dattes, il n'existe aucune unité de conditionnement de dattes à El Faouar, ni d'unité d'extraction d'huile d'ailleurs. La délégation compte 5 unités de transformation alimentaires employant 17 salariés, aucune d'entre elle n'est exportatrice.

L'analyse des investissements dans la délégation témoigne d'un **manque de dynamisme entrepreneurial**. Les investissements déclarés agricoles, industriels, et de services à El Faouar en 2012 ne représentent que 7% des investissements du gouvernorat de Kébili.

Il n'existe aucune agence bancaire dans la délégation et aucune société d'assurance non plus.

En matière de **tourisme** en dépit de ses grandes potentialités (parc national de Jbil) et sa localisation à proximité de pôles touristiques (Douz, Tozeur...). La fréquentation du PN de Jbil est assimilée à un tourisme de passage sans impacts conséquents sur la région d'El Faouar, hormis pour les guides-chameliers, et les accompagnateurs. La délégation est dotée d'un seul hôtel classé deux étoiles, 3 agences de voyages sur près de 34 agences pour tout le gouvernorat de Kébili, et d'un centre d'animation. A noter que le tissu des opérateurs du tourisme dans la région de Kébili est riche et dense mais ces acteurs subissent davantage les

¹⁹ Rapport de l'ODS, Kébili en chiffres, 2012. Op cité.

vicissitudes du marché et sont dans une logique réactive plutôt que proactive. Kébili compte donc près de 34 agences de voyages, deux hôtels de charme (d'une capacité de 26 lits), un nombre important de guides-accompagnateurs et d'hôtels (en 2012 : 30 établissements pour une capacité en lits de 4 209)²⁰, et une école touristique privée (capacité de 60 élèves).

Dans les orientations futures de la région en matière de développement touristique, la promotion des segments plus générateurs de valeur ajoutée tels que le tourisme culturel, sportif, et les randonnées (pédestres, équestres et chamelières) occupe une place privilégiée. En effet, c'est le cap qui est favorisé à Kébili avec l'insertion du PN de Jbil dans le programme promotionnel. Des actions promotionnelles sont en cours, en collaboration avec l'agence japonaise de coopération technique en vue de promouvoir cette destination et d'autres encore (Tozeur, Tataouine, Matmata...). A noter, que d'après nos interlocuteurs, un circuit de 7 jours dans le désert est commercialisé à 700 euros/pax.

La configuration socio-économique impacte négativement le niveau de vie des populations, le taux de pauvreté enregistré dans la délégation se situe à 25% bien au dessus de la moyenne nationale (12%).

L'Indice de Développement Régional (IDR) de la délégation d'El Faouar s'établit à 0,178 contre 0,48 pour la moyenne nationale, ce qui positionne la délégation au 203^{ème} rang sur 264 (total des délégations).

2.1.6. Gouvernance territoriale

Plusieurs structures et organismes publics conjuguent leurs efforts pour encadrer et soutenir le développement rural à El Faouar comme dans tout autre territoire à l'échelle nationale.

Il s'agit essentiellement du Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA), notamment l'arrondissement des forêts, de la Direction de Développement Régional (Office de Développement du Sud²¹) placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat du Développement et de la Coopération Internationale, et de la représentation régionale de l'environnement relevant du secrétariat d'Etat du Développement Durable.

D'autres structures d'appui et d'incitation à l'investissement comme l'APIA (Agence de Promotion des Investissements Agricole), la BTS (Banque Tunisienne de Solidarité...) interviennent dans la région.

²⁰ Source : ONTT

²¹ Rappelons que l'ODS (Office de Développement du Sud) est un établissement public à caractère non administratif, créée en 1994. Son siège social se trouve à Médenine et couvre les gouvernorats suivants : Médenine, Gabès, Tataouine, Gafsa, Kébili, et Tozeur. Il dispose de 3 directions régionales dans chaque gouvernorat. Il intervient dans deux grands axes complémentaires : (i) l'aide à l'élaboration et l'exécution des plans et programmes régionaux de développement (études, proposition de mesures, choix des programmes d'investissement public, suivi et évaluation), (ii) la promotion de l'investissement privé à travers l'appui et l'encadrement des promoteurs (élaboration d'études sectorielles et régionales afin d'identifier les opportunités d'investissement, aide à la constitution des études technico-économiques et au montage des dossiers d'investissement, intervention auprès des structures et organismes impliqués en vue de faciliter les démarches, assistance et suivi des promoteurs durant les phases de réalisation de leurs projets).

La délégation compte en son sein 19 Associations d'Intérêt Collectifs (AIC), une Cellule Technique de Vulgarisation (CTV), et deux centres de rayonnements agricoles.

Le tissu associatif à El Faouar se caractérise par la présence d'associations dynamiques qui constituent une force de proposition. Mais la gent féminine y est absente ce qui contraste avec le rôle central que joue la femme dans la vie socio-économique de la région.

Si la nouvelle donne que connaît le pays relative à la prise de conscience de la nécessité de renouveler les modèles de développement avec une plus grande implication de la société civile, et sa participation effective dans la conception et la mise en œuvre de ces projets de manière est perceptible, il n'en demeure pas moins qu'il n'existe pas de structure formelle de dialogue et de concertation de toutes les parties prenantes.

Chaque groupe d'acteurs (administration, société civile, promoteurs privés...) est conscient de la nécessité de se concerter afin d'asseoir de nouvelles bases de coopération et de restaurer la confiance qui a été rompue entre la société civile d'une part, et l'administration et les gestionnaires des projets de développement d'autre part.

2.2. Diagnostic de la filière écotouristique

Le parc national de Jbil abrite déjà des activités écotouristiques mais qui ne sont pas encore suffisamment intégrées dans la dynamique locale et ne profitent aucunement aux populations locales. Il s'agit dans le cadre de ce diagnostic d'élaborer un état des lieux de la filière dans le but d'améliorer et de renforcer sa structuration et son positionnement pour un développement durable.

2.2.1. Parc National de Jbil : attraits naturels et valeur paysagère

Le PN de Jbil a été créé en 1994, il est situé dans la région de Nefzaoua (gouvernorat de Kébili), à 70 km de Douz, et à 45 km de la localité de Sabria (délégation d'El Fouar), caractérisée par l'étage bioclimatique saharien avec des températures pouvant atteindre 55 degrés Celsius à l'ombre en été, et des vents soufflants tout au long de l'année façonnant à leur gré des paysages insolites. Il couvre une superficie de 150 000 ha déclinée en 3 formations distinctes : (i) relief tabulaire (4800 ha) notamment au nord et à la limite Est du parc ; (ii) zones planiformes des regs (18200 ha) ; et (iii) formation dunaire dans la partie septentrionale du Grand Erg Oriental (127000 ha).

Flore

Le PN présente une valeur écologique inestimable en abritant des espèces endémiques. En effet, ses espèces végétales et animales sont caractéristiques du biome saharien. Selon le PAG (2013), la flore est composée des « espèces xéro-psammo-halo-thermophiles », 106 taxons y sont dénombrés dont 12 espèces sont endémiques²².

²² Il s'agit de : (i) endémiques Afrique du Nord (5 espèces) : *Anacyclus monanthos* (L.) Thell. *subsp. cyrtolepidioides* (Pomel) Humphries, *Echium trigorrhisum* Pomel, *Fagonia microphylla* Pomel, *Henophyton deserti* (Coss. et Dur.) Coss. et Dur., *Stephanochilus omphalodes* Coss. et Durieu ex Benth. et Hook. f.; (ii) endémiques tunisiennes (3 espèces) : *Arnebia decumbens* (Vent.) Coss. et Kralik, *Helianthemum semiglabrum* Bad. var. *africanum* Murb., *Ferula tunetana* Pomel; (iii) endémiques du grand erg oriental (2 espèces) : *Calligonum arich* Le Houérou, *Calligonum azel* Maire; (iv) endémique libyco-tunisienne (1 espèce) : *Daucus syrticus* Murb.; (v) endémique algéro-tunisienne (1 espèce) : *Centaurea microcarpa* Coss.



Faune

Elle est également riche et diversifiée, elle se caractérise par des espèces menacées de disparition ou ayant le statut « d'espèce vulnérable » à l'instar de la gazelle des dunes (*gazella leptoceros*) dite aussi « gazelle blanche » (ou encore Rim), la gazelle dorcas, l'outarde houbara, l'addax, réintroduit depuis peu, etc. Le parc compte en son sein d'autres espèces comme le fennec, le varan, la vipère à cornes, et nombre d'autres reptiles et insectes.



Néanmoins, il a été constaté lors de la mission, deux contraintes majeures qui méritent que l'on s'y attarde : (i) présence d'un effectif d'addax présentant des anomalies au niveau des cornes (couleur noirâtre et formes courbées ou en 8). L'hypothèse avancée par les interlocuteurs concerne des mutations génétiques du fait de la consanguinité). Des explorations devraient être encouragées notamment par des centres de recherche ou laboratoires spécialisés, ou encore par un vétérinaire afin d'apporter les remèdes requis ; (ii) domestication alarmante du troupeau d'addax du fait des points d'alimentation et des abreuvoirs postés à proximité des logements des gardes. Il convient de prévoir des mesures de correction comme le déplacement des abreuvoirs au cœur du parc, à condition de s'assurer de la disponibilité d'une source d'alimentation suffisante.

Géologie : plateaux calcaires.

Valeur paysagère

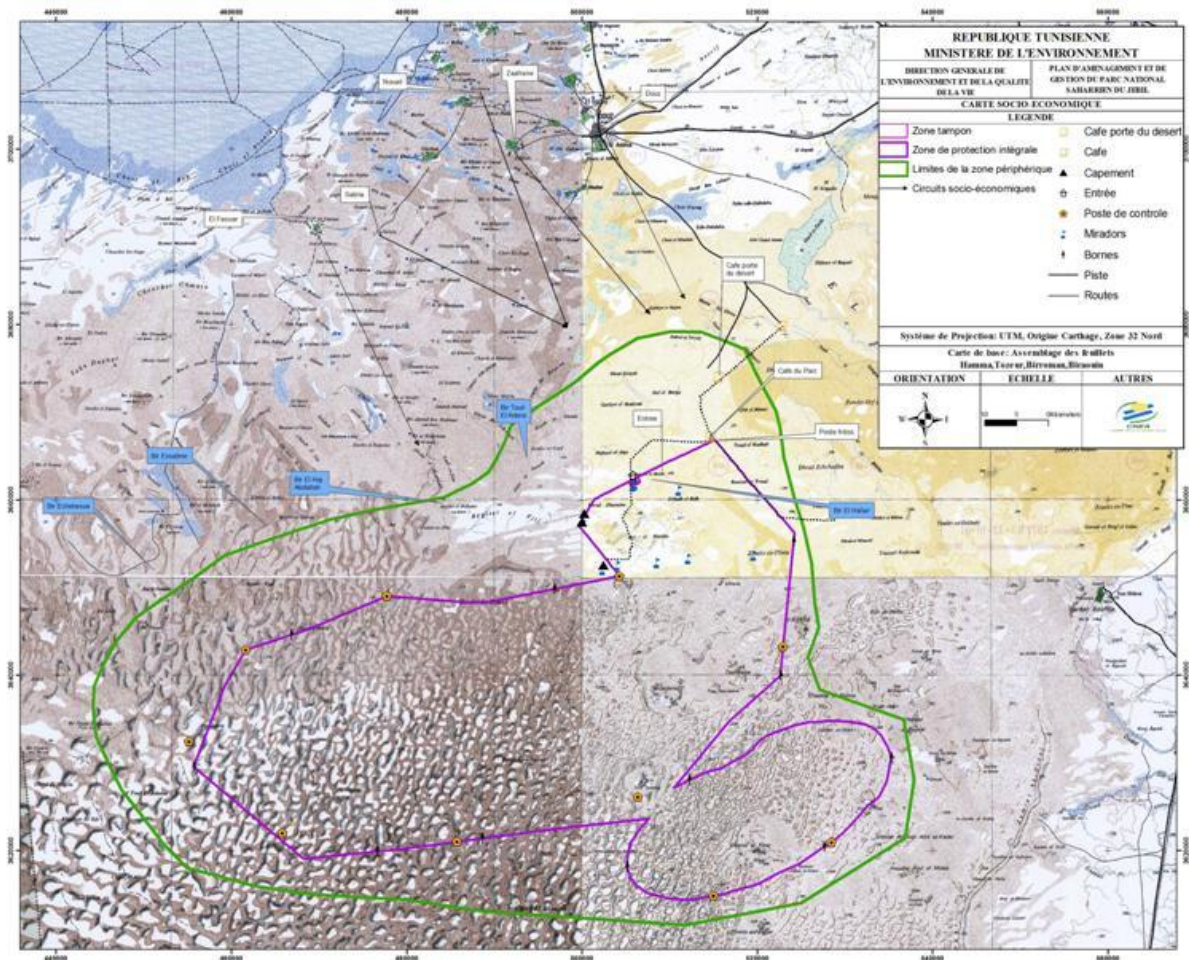
Le PN de Jbil se caractérise en outre par une valeur paysagère sûre dans sa partie orientale où le contraste de textures et la diversité morphologique présentent un intérêt pour des activités de contemplation et de communion avec la nature : relief tabulaire (désert rocailleux), zones planiformes des regs, formation dunaire du Grand Erg oriental (127 000 ha).



2.2.2. Infrastructures et aménagements

L'accès au parc par Douz se caractérise par une grande pénibilité dans la mesure où les pistes sont dans un mauvais état. Les panneaux de signalisation sont rares et ne donnant aucune indication par exemple sur les coordonnées GPS du parc. L'entrée du parc est dotée d'un portail imposant et jouxtant une tour de contrôle faisant office également de logements pour gardiens qui mérite d'être réhabilitée pour offrir des conditions d'hébergement décentes.

Le parc abrite aussi deux constructions composées chacune de deux chambres, une cuisine, et une salle d'eau destinée à héberger les gardiens (une seule en est équipée), un écomusée, un gîte d'étapes, panneaux photovoltaïques (solaire) produisant de l'électricité pour le parc ; 2 impluviums avec réservoir à l'intérieur du massif de Jbil; un forage près de l'entrée principale, 3 enclos (20 ha) pour la faune, abreuvoirs au nombre de 4 pour la faune sauvage à l'intérieur du massif de Jbil, des moyens de transport (mobylettes, tracteurs pour le transport des citernes...), quelques dromadaires qui ne sont pas actuellement valorisés et posent des contraintes de surpâturage.



Carte de localisation des aménagements du parc national de Jbil

Source : Plan d'Aménagement et de Gestion du parc National de Jbil, 2013

Ecomusée

Il est d'une superficie modeste et insuffisante, composé d'une seule pièce d'exposition. La structure de l'espace d'exposition, la disposition des éléments informatifs, le design, et la qualité de l'information proposée méritent d'être revus pour remplir les fonctionnalités d'un écomusée, à savoir conserver la mémoire historique, identitaire, et du patrimoine naturel dans un esprit de vulgarisation scientifique. Par ailleurs, le recours à des produits locaux comme le mergoum, et les sous-produits du palmier conférerait certainement plus de caractère au site.



L'écomusée ne propose pas de service d'interprétation. Il n'existe pas au sein du parc de guide qualifié maîtrisant à la fois l'écologie et la culture locales, et les langues.

Hébergement

Le gîte d'étapes est composé de trois chambres (1 chambre de 2 lits, une chambre de 3 lits, et une chambre de 4 à 5 lits) d'une capacité de 10 lits, une pièce commune avec un coin cuisine, et une salle de bain. C'est un gîte fonctionnel, d'un confort sommaire qui permet d'héberger les randonneurs, et les petits groupes pour des séjours de courte durée. Actuellement, il est davantage sollicité par les chercheurs et étudiants. La typicité (architecture, matériaux...) fait aussi défaut dans le cas de cette unité et son équipement.



Sentiers et signalétique

La valeur écologique, pour les visiteurs non initiés, est quasiment inaccessible tant la signalétique est inexistante. Absence de table d'orientation à l'entrée du parc est à signaler. Par ailleurs, il n'existe pas de sentiers balisés même si le conservateur maîtrise l'espace et connaît les points d'attraction potentiels.

Néanmoins, le parc ne dispose pas de centre d'accueil.

Par ailleurs, et du fait de l'absence de « palissades » ou de « brise vents » adaptés au contexte, l'ensablement des constructions est avéré, dégradant ainsi progressivement les lieux.

A proximité du parc, sont aménagés trois cafés-restaurants dont un qui se distingue par sa typicité malgré la modestie des moyens engagés et l'insuffisance des aménagements réalisés.



2.2.3. Gestion administrative et financière du parc

Les parcs nationaux sont placés administrativement sous la tutelle de la direction générale des forêts relevant du Ministère de l'Agriculture. Ils sont gérés par un conservateur qui relève du chef d'arrondissement des forêts du CRDA (Commissariat Régional du Développement Agricole) de Kébili.

L'article 16 du code forestier exige pour chaque parc national l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion (PAG), le PN de Jbil dispose d'un PAG qui a été actualisé en 2013. Il s'agit d'un outil de planification et de management sensé permettre l'implication de toutes les parties prenantes lors de son élaboration, sa mise en œuvre, et son suivi-évaluation. Le PAG prévoit une série de mesures et d'aménagements, dont la mise en œuvre nécessite des moyens financiers importants que le PN ne peut mobiliser. En effet, les PN ne sont pas autonomes financièrement, leur budget de fonctionnement, considéré comme insuffisant, est attribué annuellement par le CRDA. Les réalisations en matière d'infrastructures sont le fruit des financements mobilisés dans le cadre de projets de coopération.

Pour pallier cette contrainte, les décrets de création des aires protégées ont connu des modifications notables en 2009 dans le sens de **l'association du secteur privé dans la gestion des aires protégées sur la base d'une concession** octroyée pour une période de 30 ans renouvelable par période de 5 ans (article 3). La concession forestière est octroyée pour les activités présentant une utilité publique, assurant et garantissant le développement sylvo-pastoral, et in fine compatibles avec les écosystèmes naturels en sauvegardant leur

vocation initiale et leur durabilité. Ces modifications devraient néanmoins être généralisées à tous les parcs nationaux et ne pas se limiter à ceux créés à partir de 2010.

Par ailleurs, il a été **institué un droit d'entrée** au parc (article 6) :

- 2 dinars pour les nationaux et les résidents étrangers ;
- 500 millimes pour les enfants de moins de 6 ans, les élèves, et les étudiants ;
- 10 dinars pour les visiteurs et chercheurs étrangers.

La chasse professionnelle, l'enregistrement de son d'animaux et la réalisation de films sont permis moyennant 1000 dinars plus 10 dinars pour chaque appareil professionnel introduits dans le parc (article 7).

Dans les faits, il n'y a pas encore de possibilité de mettre en application ces textes puisque les mécanismes et procédures de mise en œuvre n'ont pas été définis.

Par ailleurs, les **ressources humaines des parcs** sont également **limitées**. Le conservateur est généralement le seul cadre de l'équipe au sein du parc (bac plus 3). Le personnel est composé d'ouvriers sans qualifications, et dont la motivation est amoindrie par des conditions de travail considérées comme insuffisantes (non titularisation pour certains ; faible niveau de salaire 250-300 TND). A noter, que le personnel du parc se situe au nombre de 40-45, il est sélectionné parmi les populations riveraines dans le but d'impliquer ces populations dans la vie du parc et de compenser le manque à gagner généré par la limitation d'accès et d'exploitation de certaines ressources des parcs.

Ces ressources humaines sont appelées à bénéficier de formations ciblées pour combler les nombreuses lacunes constatées et ce dans l'objectif d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de promouvoir un écotourisme de qualité (notion même de PN, standards de gestion et de conservation, hygiène et qualité, respect de l'habitat de la faune, langues ...).

Le développement des activités récréatives et écotouristiques dans les parcs nationaux intervient dans une optique de renforcer la durabilité de ces écosystèmes à travers (i) la réinjection d'une partie des revenus générés par ses activités dans des actions de conservation de la biodiversité; et (ii) l'interprétation et la sensibilisation des visiteurs sur les valeurs naturelles et culturelles de l'espace visité et les retombées de leurs visites et comportements sur ces espaces fragiles. Ainsi, le flux de touristes doit être géré, et chaque parc, en fonction de ses caractéristiques propres, est sensé connaître le seuil à ne pas franchir en nombre de visiteurs. Ce seuil, appelé **la capacité de charge anthropique, n'est pas connu au PN de Jbil** et dans d'autres PNx. Un travail de collaboration dans ce sens devrait être encouragé et entamé avec les chercheurs et les universitaires du fait de la pluridisciplinarité des compétences nécessaires, l'importance des moyens, et la durée des recherches.

Le PN de Jbil n'a pas élaboré de charte ou de code de bonne conduite, une sorte de pacte consensuel définissant les règles d'exploitation des espaces du parc, destiné aux utilisateurs et visiteurs du parc. Ils diffèrent de la convention de concession réunissant le concédant et le concessionnaire.

2.2.4. Fréquentation, activités et acteurs

La pratique de l'écotourisme à Jbil et ses environs se caractérise par des visites de contemplation de la nature, la méditation, la pratique du yoga, le trekking, les randonnées à dos de chameaux (dites méharées) notamment durant l'hiver et le printemps (début octobre à avril), et occasionnellement l'observation de la faune et de la flore et notamment l'ornithologie. Une agence de voyages locale détient majoritairement ce marché et organise des circuits d'une semaine (Douz-Jbil-Houidhet Errechded-Ksar Ghilane) ou de 15 jours (Douz-Jbil-Bir Aouine-Ksar Ghilane). D'autres agences proposent d'autres circuits. Les circuits sont organisés à la carte en fonction de la durée et de la motivation des touristes.

Le mont de Tinbaïne constitue aussi un principal point d'attraction des touristes. Situé à 15 km au sud ouest de la frontière du parc, Zemlet El Borma est l'erg le plus haut, et constitue un autre point d'attraction apprécié par son remarquable paysage au couché du soleil. Il clôture souvent la randonnée à dos de chameau.

Ces circuits sont organisés à la demande de groupes de touristes (15 à 20 personnes) parfois moins nombreux drainés par des agences de voyages européennes (pas de contact direct). Quelques touristes nationaux s'adonnent à cette pratique touristique, mais cela relève d'occasions rares. Ce produit n'a pas de visibilité sur le marché national, les agences de voyages ne proposent pas d'offres dédiées aux touristes tunisiens pourtant une demande existe.

Ces circuits sont ponctués de campements dans le désert (bivouacs). Deux campements sont toutefois fixes et aménagés à proximité du parc de Jbil, l'un est à environ 8 km, l'autre est à Timbaïne. La visite de l'un des campements suggère la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation des installations et des équipements (cuisine, literie...), mais aussi de résoudre la contrainte du manque d'eau qui génère des désagréments auprès des touristes.

Le PN de Jbil n'est pas suffisamment valorisé dans le cadre de ces circuits, les opérateurs avancent la contrainte des autorisations qu'ils convient d'obtenir préalablement (48 heures au moins), il est souvent contourné ou juste traversé. Hormis les chercheurs et les visiteurs initiés, les touristes se heurtent à un manque d'encadrement au sein du PN et l'absence d'activités proposées. La qualité des informations fournies que ce soit lors de la visite de l'écomusée ou par des guides, généralement non spécialisés, ne rend pas compte de la richesse du patrimoine du parc.

En effet, les panneaux d'information de l'écomusée ne sont accessibles qu'aux arabophones et aux francophones d'une part, les supports fournis par l'exposition ne sont pas attractifs, d'autre part. Outre les japonais, qui offrent de nouvelles opportunités pour le tourisme saharien tunisien (actions promotionnelles lancées à l'adresse de la clientèle de ce marché), la clientèle est majoritairement européenne (français, allemands, belges, et à un degré moindre les italiens et les suisses).

Aussi, le contact avec les populations locales est quasi inexistant mis à part avec les acteurs locaux en charge des randonnées chamelières et des campements. Les retombées de l'écotourisme sur le bien-être des populations sont limitées du fait de la conception des circuits. Ces derniers n'intègrent pas les agglomérations qui sont distantes du PN comme Zaafrane ou Sabria par manque d'attractions sur ces sites. Par ailleurs, et durant les vacances de printemps, les touristes peuvent croiser des familles sédentaires qui renouent avec leurs

origines nomades et privilégient la vie bédouine. Elles proposent souvent aux touristes de partager leurs repas (coucous, pain cuit dans le sable, lait de chamelle, thé...).

La qualité et la diversité de l'offre s'en trouvent par conséquent affectées. En effet, la qualité des prestations de services mérite des efforts en matière d'investissements dans les infrastructures, la formation du personnel y compris les guides qui sont en majorité des guides accompagnateurs maîtrisant davantage la géographie locale que les langues et l'art de transmettre des informations pertinentes et enrichissantes sur leur région (déficit de contenu). C'est le cas également de certains porteurs de projets de restauration qui se contentent de satisfaire les demandes potentielles des touristes en proposant des menus standards ne reflétant pas la richesse et la diversité de la gastronomie locale.

Kébili tout comme Tozeur sont des régions émettrices de produits touristiques caractéristiques du tourisme saharien. Elles n'arrivent pas à se défaire de l'image de tourisme de masse et plus précisément du tourisme de passage qui est prédominant. En effet, en 2012, d'après les statistiques de l'ONTT, l'hébergement alternatif (campement et pensions de familles ou maison d'hôtes) n'a représenté que près de 13% en termes de nuitées dans les deux régions. Les hébergements dans les hôtels classiques (87% de nuitées) renseignent sur l'importance de ce tourisme de passage (1 à 2 nuitées) qui se greffe aux offres du balnéaire faiblement valorisantes.

La commercialisation directe des circuits fait défaut. Le tissu des opérateurs du tourisme dans la région de Kébili est riche et dense mais ces acteurs subissent davantage les vicissitudes du marché et sont dans une logique réactive plutôt que proactive. En effet, Kébili compte près de 34 agences de voyages, deux hôtels de charme (d'une capacité de 26 lits), un nombre important de guides-accompagnateurs et d'hôtels (en 2012 : 30 établissements pour une capacité en lits de 4 209)²³ mais ce sont les tours opérateurs étrangers qui sont en contact direct avec les touristes. Ce sont donc eux qui établissent les programmes et fixent les tarifs laissant ainsi de minces marges aux opérateurs nationaux de valoriser pleinement les ressources régionales et locales.

2.2.5. Pressions et menaces sur le parc

Les ressources naturelles citées précédemment sont menacées et subissent plusieurs pressions certaines sont d'ordre naturel (changements climatiques, désertification, érosion éolienne...) mais les plus nuisibles sont d'ordre anthropique. Dans le second cas, il s'agit essentiellement de :

- (i) la chasse illégale notamment les gazelles et l'outarde houbara. A noter tout de même que ces pratiques prédatrices concernent aussi des touristes étrangers,
- (ii) les prélèvements à des fins commerciales de reptiles, insectes, scorpions, oiseaux... ; et
- (iii) les randonnées motorisées en 4x4, et la pratique de sports motorisés via les quads.

²³ Source : ONTT

Ces pressions menacent la diversité biologique au sein du parc national, elles altèrent le couvert végétal qui est de fait clairsemé, la densité de la faune, et la qualité des sols à cause des phénomènes de tassement des sols.

Le personnel du PN devrait être sensibilisé aux nuisances causées par ces prélèvements afin d'accroître leur niveau de vigilance, et il convient de le doter en matériel adéquat et en quantité suffisante pour renforcer la lutte contre ces agissements. Aussi, il convient de proscrire les déplacements motorisés au sein du parc sauf dans certains cas qu'il convient de préciser dans le cadre d'un code de bonne conduite et qu'il serait souhaitable de concevoir. Dans lequel, seront définies les responsabilités et les périmètres d'intervention de chaque partie : visiteurs, prestataires de services, population locale, gestionnaires du parc.

Il convient également d'intensifier les actions de sensibilisation au profit des populations riveraines au parc sur l'impact de leurs comportements sur la biodiversité. Des associations se sont constituées dans ce sens, c'est le cas de l'association Zaafrane qui met en œuvre des programmes de sensibilisation à l'intention des exploitants de Jbil tout en insistant sur la nécessité d'offrir à ces exploitants des opportunités nouvelles en contrepartie du manque à gagner induit par le « sacrifice » des parcours.

Conclusion

Le diagnostic territorial et de la filière écotouristique dans le PN de Jbil révèle l'existence de nombreuses potentialités sous-valorisées et des contraintes qu'il convient de surmonter afin de permettre l'essor de cette filière. Les principaux points sont résumés dans ce qui suit :

Les atouts :

- La situation géographique d'El Faouar et de Kébili leur confère des avantages comparatifs: (i) proximité avec des ressources patrimoniales (matérielles et immatérielles) diverses (Tozeur, Grand Erg Oriental, Gfasa au nord) ; (ii) proximité avec l'aéroport international de Tozeur, et de celui de Djerba.
- Le capital naturel du territoire est riche et permet le développement d'activités écotouristiques variées : PN de Jbil, oasis de Zaafrane, Sabria, proximité avec (i) les oasis de Kébili, Rabta, Mansoura, et Jadida ; (ii) les zones humides de Kébili, (iii) les Chotts (Jerid, El Gharsa) ; (iv) Grand Erg Oriental, Ksar Ghilène...
- Le capital historique et culturel du territoire confère une plus value touristique. Il en est ainsi de l'Histoire de l'hydraulique locale ; des manifestations culturelles, des festivals, de l'architecture locale, et des vestiges archéologiques (l'architecture locale qui s'appuie aussi sur les troncs des palmiers dattiers pour en faire des poutres de soutien du plafond par exemple ; ou encore les vestiges présentant un intérêt historique et culturel à l'instar l'ancien Ksar Zamit construit sur les hauteurs, au bord de l'oued Zamit...), de l'artisanat, et de la gastronomie locale (...).
- Diversité des produits de terroirs dont les produits agricoles (biologiques) et les produits alimentaires : séchage pain cuit dans le sable, el merdouma, Rfissa, Chnina...
- La vocation touristique de la région attire la main-d'œuvre des autres délégations du gouvernorat de Kébili. Le solde migratoire est positif.

- Attractivités naturelles du PN de Jbil constituent un atout de taille pour le développement de l'écotourisme dans la région. Le parc abrite une flore composée des « espèces xéro-psammo-halo-thermophiles », 106 taxons y sont dénombrés dont 12 espèces endémiques. La faune connaît un fléchissement certain mais demeure riche et diversifiée (notamment l'addax, la gazelle blanche...). Le parc offre aux visiteurs un paysage atypique et dépaysant, il est diversifié dans sa partie orientale où le contraste de textures et la diversité morphologique présentent un intérêt pour des activités de contemplation et de communion avec la nature.
- Le parc abrite actuellement des activités écotouristiques qui sont encore à l'état embryonnaire et ce en dépit de l'insuffisance des aménagements en place et de l'absence d'efforts promotionnels. La région est caractéristique du tourisme saharien, elle recèle d'opérateurs déjà rôdés et imprégnés de l'activité touristique. Actuellement, la pratique de l'écotourisme dans le parc et ses environs se caractérise par des visites de contemplation de la nature, la méditation, la pratique du yoga, le trekking, les randonnées à dos de chameaux (dites méharées) notamment durant l'hiver et le printemps, et occasionnellement l'observation de la faune et de la flore (dont l'ornithologie).

Les faiblesses :

- El Faouar est une délégation enclavée, la distance par rapport aux grands pôles économiques est de 300 km contre une moyenne nationale de 100 km.
- Insuffisance des infrastructures et équipements de base du territoire : le taux de raccordement à l'eau potable étant de 60% (moyenne nationale 75%) ; les équipements en communication sont insuffisants (11% des ménages possèdent un téléphone fixe, seulement 0,6% des ménages possèdent un ordinateur); les services de santé sont en deçà des standards requis (1 médecin pour 5400 habitants ; 0,7 lit pour 1000 habitants).
- Tissu économique du territoire est faiblement diversifié, il est axé sur l'agriculture et l'élevage (52% de la population active) engendrant de fortes pressions sur les ressources naturelles (parcours et forêts). Le tourisme absorbe 34% de la population active. Le tissu industriel est faible.
- Le taux de chômage avoisine 7% ; le taux d'analphabétisme est élevé (31%), le taux de pauvreté se situe à 25%, bien au dessus de la moyenne nationale (12%). L'indice de développement régional (0,178 contre 0,480 pour la moyenne nationale).
- Manque de dynamisme entrepreneurial. Les investissements déclarés agricoles ne représentent que 7% des investissements du gouvernorat de Kébili.
- Le tissu associatif se caractérise par une faible densité, de faibles capacités, et l'absence de la gent féminine.
- Fréquentation du PN de Bouhedma relève davantage d'une fréquentation confidentielle par des spécialistes de l'écologie, de la nature, et des randonnées. L'écotourisme tel qu'il y est pratiqué actuellement n'a pas de retombées sur les

populations locales à part avec les acteurs en charge des randonnées chamelières et des campements. Les agglomérations qui sont distantes du PN comme Zaafrane et Sabria ne sont pas intégrées dans les circuits.

- Gestion administrative et financière du PN constitue une contrainte majeure. Le manque d'autonomie financière (pas d'acquittement de droits d'entrée). Le PN dépend du budget alloué annuellement par le CRDA de tutelle qui est considéré comme insuffisant. Le personnel du PN est sous qualifié, hormis le conservateur qui est le seul cadre.
- Qualité de l'offre écotouristique proposée actuellement est faible : manque de diversité ; les infrastructures et aménagements du parc nécessitent des mises à niveau. La composante interprétative est inexistante dans les sentiers, elle est non optimale dans l'écomusée (outils de communication dépassés, absence de l'anglais, absence d'un guide spécialisé et confirmé permanent...) ; pas de contact avec les populations locales, absence de lieu de valorisation des produits de terroirs ; absence de promotion....
- Pas de charte, ni de code de bonnes conduites.
- Non connaissance de la capacité de charge anthropique du parc.
- Absence de la commercialisation directe des circuits et des offres touristiques. Le tissu des opérateurs touristiques dans la région de Kébili est dense mais ces acteurs subissent davantage les vicissitudes du marché, ce sont les tours opérateurs étrangers qui sont en contact direct avec les touristes. Ce sont donc eux qui établissent les programmes et fixent les tarifs laissant ainsi de faibles marges aux opérateurs régionaux et nationaux.

III. Analyse de la demande potentielle

L'écotourisme compte de plus en plus d'adeptes dans le monde sans pouvoir toutefois avancer une estimation fiable de la taille de ce marché tant les définitions des écotouristes varient selon les pays et les organismes chargés de l'évaluation des marchés touristiques. L'objet de ce chapitre est de dégager les principales motivations et aspirations des écotouristes, les segments dominants, et les comportements d'achat. Les sources d'informations consultées sont essentiellement l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie (2009), les résultats des enquêtes réalisées par l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme (2002; 2007)²⁴.

Tendances du marché touristique

²⁴ Une stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie sera réalisée dans le cadre du PECDB. Les aspects relatifs au marché seront traités de manière approfondie.

L'intérêt grandissant accordé aux questions environnementales et au développement durable conduit les touristes à vouloir de plus en plus faire du tourisme responsable, respectueux de l'environnement d'une part, et des pratiques culturelles des populations hôtes d'autre part.

Selon différentes sources²⁵, les touristes affirment leurs préférences pour les entreprises offrant des services respectueux de l'environnement (hébergements, transport, restauration). Ils affichent une disposition à payer légèrement plus cher dans le but d'encourager les pratiques écologiques. Selon un sondage réalisé en Grande Bretagne²⁶, près de 59% des touristes enquêtés annoncent une propension à payer plus cher un tour opérateur disposant d'un code d'éthique visant l'encouragement des comportements respectueux sur les sites naturels visités et vis-à-vis des communautés locales. La même source indique qu'aux Etats-Unis, environ 87% des touristes se disent favoriser dans leurs choix les entreprises touristiques respectueuses de l'environnement (par exemple les hébergements respectant les normes écologiques).

Les principaux marchés émetteurs de touristes de nature et d'écotouristes sont essentiellement les pays anglo-saxons : Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Canada France, Australie, Pays-Bas, Suède, Autriche, Nouvelle-Zélande, Norvège et Danemark²⁷.

Principales caractéristiques du marché

Le marché de l'écotourisme est fortement segmenté, nous pourrions néanmoins identifier trois segments :

- (i) une demande privilégiant tout simplement l'immersion dans la nature et la découverte de cultures et de civilisations étrangères ;
- (ii) une demande très spécialisée ciblant des niches comme l'ornithologie ou l'observation d'une espèce végétale en particulier ;
- (iii) une clientèle recherchant les sensations fortes par la pratique d'activités sportives dans un espace naturel (parapente, escalade, spéléologie, plongée, vélo de montagne, saut à l'élastique...).

Quelle que soit l'activité privilégiée, le point commun entre les différents segments de la demande écotouristique est la conservation de la nature et la préservation des sites naturels.

Une étude australienne réalisée par Tourism Queensland identifie une autre segmentation fondée sur l'engagement environnemental des écotouristes. Trois segments se dégagent :

- (i) les écotouristes expérimentés : fortement sensibilisés à la question environnementale, privilégiant des vacances dans des milieux naturels ; ils présentent des dispositions à des activités nécessitant l'interprétation. Ils planifient leurs voyages et se documentent sur leurs destinations ;

²⁵ Cf Nature et tourisme : l'écotourisme au Québec, 2002.

²⁶ Sondage mené par Tearfund (1999).

²⁷ Ecotourism Market and Industry Structure (1998) et Australian Tourism Queensland (2001).

(ii) les écotouristes potentiels : prédisposés à des vacances axées sur la nature, leurs voyages ne privilégient pas essentiellement des activités nécessitant l'apprentissage et l'interprétation ;

(iv) les écotouristes probables : présentent des dispositions à des voyages dans les milieux naturels sans attentes particulières en matière d'interprétation, la planification des voyages est aléatoires voire insignifiante.

Profil et motivation des écotouristes

Les écotouristes sont le plus souvent des touristes d'**âge** mûr. Leur âge se situe en moyenne entre 35 et 55 ans mais les seniors (au-delà de 55 ans) sont fortement représentés, ils représentent plus de 36% des écotouristes britanniques et 44% des écotouristes canadiens. L'enquête réalisée par Comete a ciblé des écotouristes dont la moyenne d'âge avoisine 39 ans (avec un intervalle allant de 25 à 56 ans).

Il semblerait d'après les enquêtes de l'OMT que les écotouristes sont composés d'autant de femmes que d'hommes avec en moyenne une légère prédominance féminine (les femmes sont majoritaires en France : 55%, en Grande Bretagne : 53,5% et au Canada : 54%). Aux Etats-Unis par contre, les écotouristes comptent plus d'hommes (54%) que de femmes.

Les écotouristes appartiennent en majorité à des **catégories socio-professionnelles** aisées comprenant essentiellement des cadres supérieurs ou des personnes exerçant des professions libérales (en France et en Grande Bretagne cette catégorie représente respectivement 50% et 61%).

Les facteurs déterminants dans le choix de la destination sont essentiellement :

- Qualité des paysages et spécificité des sites naturels
- Qualité de l'environnement et politiques nationales de sauvegarde de l'environnement
- Moyens promotionnels adoptés (internet, référencement, catalogues et magazines spécialisés...)
- Qualité de l'accueil (hébergement, ...)
- Qualité des circuits de randonnées et de trekking
- Qualité du contact avec la population locale
- Qualité des guides et des accompagnateurs

S'agissant du type de voyage réalisé, il ressort que les écotouristes favorisent en priorité les voyages écotouristiques leur permettant de découvrir la nature mais également les cultures des populations locales et de pratiquer des activités sportives (douces (randonnées) ou d'aventure (parapente, spéléologie)) ou autres (stages de poteries, de tissage, agriculture...). Les enquêtés déclarent aussi qu'ils leur arrivent de profiter d'un voyage d'affaires pour faire de l'écotourisme, dans ce cas ce sont souvent des voyages de courte durée. Les voyages axés exclusivement sur l'observation de la faune ou de la flore (niches) concernent des segments de petite taille.

Les principales motivations des écotouristes s'avèrent être par ordre décroissant :

- (1) l'immersion dans la nature
- (2) l'imprégnation de cultures étrangères
- (3) enrichissement intellectuel
- (4) préservation de l'environnement
- (5) bien être des populations locales

Il convient tout de même de nuancer cette classification générale car les motivations lors d'un voyage écotouristique pour les tunisiens diffèrent de celles des écotouristes étrangers. L'immersion dans la nature, motivation commune pour les tunisiens et les étrangers, semble relever davantage de l'ordre du divertissement pour les tunisiens alors que pour les étrangers, elle permet de se mêler aux populations hôtes et de comprendre leurs codes sociaux et leurs spécificités culturelles.

La protection de l'environnement est l'une des motivations majeures des écotouristes étrangers alors que pour les écotouristes tunisiens, sensibilisés pourtant aux problématiques de sauvegarde et de protection de l'environnement n'estiment pas que leur voyage écotouristique puisse systématiquement contribuer à la protection de l'environnement. En réalité, même si lors de leurs voyages ils tentent de minimiser au maximum les impacts négatifs sur la biodiversité et l'environnement en général, la planification de leur voyage écotouristique n'est pas déterminée en priorité par le souci de protéger et de sauvegarder l'environnement.

Le **choix de la destination écotouristique** est déterminé par différents facteurs. Globalement les plus importants par ordre de priorité sont : la qualité des paysages, la spécificité des sites naturels et la qualité de l'environnement et des politiques nationales de sauvegarde et de protection de l'environnement (source : enquête Comete, septembre 2007).

Comportements dominants des écotouristes

Les écotouristes optent pour des voyages par petits groupes, en individuel ou en famille. Les voyages écotouristiques sont fréquemment **planifiés** (71% des écotouristes américains planifient leur voyage au moins trois mois à l'avance ; il en est de même pour les anglais)²⁸. Les composantes du voyage (circuits, activités, hébergement...) et les destinations se décident grâce aux informations disponibles via internet, les brochures et les guides touristiques et grâce aux expériences des proches (c'est le cas pour les étrangers comme pour les tunisiens). Certains voyageurs optent pour les offres proposées par les TO ou les agences de voyage.

Les écotouristes spécialisés, avertis et fortement engagés dans une démarche écotouristique (objectifs écologiques et sociaux) évitent de recourir aux services d'un tour opérateur. Ils réduisent au maximum le recours à des intermédiaires et entrent en contact direct avec les

²⁸ Source : OMT

concepteurs et promoteurs des voyages locaux (lorsque cela est possible) dans le but de garantir qu'une bonne partie de leurs dépenses profite aux populations locales.

Les comportements dominants des écotouristes sont :

- Les voyages écotouristiques sont fréquemment planifiés;
- Les moyens promotionnels privilégiés : internet, brochures et guides touristiques pour les étrangers; bouche à oreille, ensuite internet pour les tunisiens;
- Fréquence du voyage : 2 à 3 fois par an; une même destination peut être visitée plus d'une fois;
- Saison du voyage : forte saisonnalité selon les thèmes, sauf l'été;
- Type d'hébergement : ceux situés en pleine nature, respectueux de l'environnement;
- Forte propension à payer mais peu nombreux sont les tunisiens qui achètent des circuits proposés par les Tours Opérateurs en raison des prix élevés.

IV. Cadre institutionnel et réglementaire

En dépit du recensement d'un nombre non négligeable d'initiatives individuelles, l'essor de l'écotourisme en Tunisie tarde pourtant à être une réalité du fait que les promoteurs se heurtent à une multitude de contraintes réglementaires et institutionnelles dont les plus importantes ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie (2009). Certaines d'entre elles ont été levées depuis, mais la plupart d'entre elles continuent de décourager les promoteurs souhaitant se lancer dans ce créneau. Il y a donc un champ d'amélioration des pratiques institutionnelles et financières afin d'asseoir le développement de l'écotourisme et d'optimiser ses impacts pour l'économie nationale, l'amélioration des revenus et la protection de l'environnement :

- L'écotourisme ne figure pas de manière explicite dans le champ d'application du code d'incitation aux investissements. Le cadre institutionnel d'agrément et d'encouragement du tourisme reconnaît trois catégories d'opérateurs : hébergement, animation, agences de voyage. Hors le montage et la gestion d'un produit d'écotourisme fait recours à des métiers qui, souvent, ne relèvent d'aucune de ces catégories. C'est le cas des guides spécialisés, des spécialistes d'ornithologie, de botanique... Qui se heurtent de ce fait à la non reconnaissance d'un statut spécifique qui leur permette de pallier les difficultés d'agrément et d'autorisation de travail.
- Les procédures d'agrément des projets écotouristiques (par les structures de l'ONTT) se caractérisent par une lourdeur du fait de la multitude de pièces et

documents administratifs exigés dont l'obtention est souvent difficile notamment au niveau régional et local, et par la lenteur des procédures (240 jours)²⁹.

- Il n'existe pas d'incitations spécifiques aux projets écotouristiques, en dehors des incitations communes³⁰, les projets d'hébergement et d'animation peuvent bénéficier, dans des zones bien délimitées, d'avantages spécifiques supplémentaires (tels que déductions d'impôts, de cotisations sociales, primes d'investissement- allant de 8% à 25%. Certains projets peuvent bénéficier d'aides octroyées au titre de la protection de l'environnement.
- Les projets d'écotourisme ne présentent pas les garanties suffisantes pour le système bancaire (statut foncier, titre de propriété, absence d'un système d'appui officiel comme les bonifications, exonérations fiscales, subventions qui constituent en soi une sorte de garantie), ne permettent pas de conférer une connaissance précise des revenus potentiels, d'où le manque d'engouement des banques à financer ce genre de projets.
- A l'exception des agréments du tourisme pour l'hébergement, la restauration et l'accompagnement, les autorisations d'exercer sont restreintes ou accordées aux agences de voyage par l'approbation de circuits touristiques.
- La possibilité d'aménager des gîtes ruraux dans des bâtiments à usage agricole, ou la construction de gîtes ou des chalets dans des zones soumises à des régimes spéciaux (parcs nationaux, forêts...) est confrontée à des blocages relatifs au changement d'affectation et à la vocation des terres.
- L'hébergement alternatif (gîtes ruraux, maisons d'hôtes, chambres d'hôtes, hôtels de charme...) a été reconnu par le décret n°2007-457 du 6 mars 2007 sans être accompagné des textes d'application qui réglementent les normes de reconnaissance et d'agrément. Ce n'est qu'en 2013 (juillet et octobre) que sont apparus les arrêtés fixant les normes minimales de classement de ces catégories d'hébergement.
- S'agissant de l'écotourisme dans les aires protégées, la loi n°2005-13 du 26 janvier 2005 autorisait déjà la mise en concession au privé de domaines et équipements dans les aires protégées. La modification des décrets de création des aires protégées intervenue en 2009 a clarifié davantage l'association du privé dans la gestion des aires protégées par le biais d'une convention établie entre le Ministère de l'Agriculture et le promoteur, et a institué un droit d'entrée au parc variable selon la catégorie des visiteurs (enfants, étudiants, nationaux et étrangers

²⁹ La durée des procédures se présente par étape comme suit : accord de principe (60 jours) ; accord technique sur l'esquisse (30 jours) ; autorisation préalable (30 jours) ; accord technique sur l'avant projet (30 jours) ; accord technique sur le projet d'exécution (30 jours) ; attestation de dépôt de déclaration (ou accord définitif) (60 jours).

³⁰ Il s'agit de : droit fixe d'enregistrement, déduction des revenus ou bénéfices nets de l'entreprise de l'assiette des impôts personnels, amortissements dégressifs, exonération des droits de douane et TVA-fixée au taux fixe de 10%-sur les équipements importés, suspension de droits et taxes pour les équipements d'origine locale.

résidents, et étrangers) mais les mécanismes de mise en œuvre de ces décisions n'ont pas été définies (structure de gestion...).

V. Positionnement stratégique

Le diagnostic des territoires et des filières a révélé l'existence de potentialités écotouristiques mais qui sont sous-valorisées. Le diagnostic externe a, quant à lui, mis en évidence la présence de nombreuses opportunités commerciales qui ne demandent qu'à être saisies moyennant de grands efforts promotionnels et de communication, précédés par la proposition d'offres écotouristiques diversifiées et de qualité, portées par et pour les communautés locales.

5.1. Paniers de biens et services territorialisés

Le Parc National de Jbil est caractéristique des écosystèmes désertiques. Cependant, l'examen des dotations naturelles et culturelles du parc et de son territoire met en évidence des spécificités propres et des paniers de biens et services territorialisés distincts.

Rappelons que Le PDBST consiste donc en la proposition, par les acteurs territoriaux, d'une offre qui soit à la fois composite (exemples produits agricoles, agro-alimentaires, artisanaux, culturels, écotouristiques, et services d'hébergement de restauration ...) et située (liée à un espace particulier, à sa culture, à son histoire). Cet espace particulier se caractérise par un ensemble d'écosystèmes dotés de milieux, de terroirs, de systèmes de production, de populations et d'institutions. Il s'agit d'éléments ancrés dans le territoire, en interaction perpétuelle, permettant de générer des revenus aux communautés locales et des recettes fiscales aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques de Jbil, de Degache, et des régions avoisinantes, permettent aux acteurs territoriaux de proposer un panier de biens et services ancré localement, véhiculant la culture, les traditions et les savoir-faire locaux :

- Services environnementaux : services récréatifs, observation de la nature (faune et flore), contemplation des paysages ; écotourisme dans le PN de Jbil, mont de Tinbaine, les zones humides, proximité des chotts Jerid, El Gharsa, Grand Erg Oriental, Ksar Ghilène, ...
- Produits agricoles biologiques : Fruits (dattes et ses sous produits : sirop, confiture, liqueur, friandises..., grenades, raisins, légumes) ; légumes (produits maraîchers) ; viandes (ovine et caprine, lait)...
- Phytothérapie et plantes aromatiques.
- Géologie.
- Agritourisme : découverte des systèmes de production, des techniques d'irrigation (artésianisme, forages, séguia ; kadous...) notamment dans les oasis de Kebili oasis, Zaafrane, Sabria, Nouil, Aouina, la petite oasis de Limaguès-Géothermie, les oasis de Telmine, Tanbib, Rabta, Mansoura et

Jadida (culture à 3 étages, pollinisation des palmiers dattiers, techniques d'irrigation, la cueillette des dattes....)

- Produits culturels :
 - Histoire de l'hydraulique locale
 - **Manifestations culturelles** : les zerdas organisées lors de la célébration de fêtes dans les mausolées El Ghouth et El Mehjoub (proches de Jbil); cérémonies de mariage qui durent 5-6 jours et dont chaque soirée est dédiée à une mise en scène typique visant à rapprocher les familles des époux, et à exprimer sa solidarité avec les jeunes époux, el hadhra, El aissaouia ; Chants populaires ...
 - **Festivals** : festival international du sahara Douz (touristique ; mois de novembre) ; festival de Kébili (polyculturel ; mois de décembre) ; festival de Tombar (polyculturel ; mois de mars) ; festival du printemps de Kébili (polyculturel ; mois de mars) ; festival du théâtre de Kébili (théâtre ; mois de mars) ; festival de Sidi Hamed Kébili (patrimoine ; mars-avril) ; festival pour enfants de Kébili (polyculturel ; mois de mars).
 - **Architecture locale, histoire, et vestiges archéologiques** : l'architecture locale qui s'appuie aussi sur les troncs des palmiers dattiers pour en faire des poutres de soutien du plafond par exemple ; ou encore les vestiges présentant un intérêt historique et culturel à l'instar l'ancien Ksar Zamit construit sur les hauteurs, au bord de l'oued Zamit..
- Artisanat : fibres et matériaux de construction qui sont transformés en tentes en flije, des tapis, fabrication de meubles, de cellulose
- Gastronomie locale : le pain cuit dans le sable, el merdouma, Rfissa, Chnina.
- Services d'hébergement : Unité d'hébergement localisée dans le PN de Jbil, possibilité de bivouac, campements, maisons d'hôtes à Kébili,

5.2. Segments écotouristiques

Le PBST précédemment cité permet de composer une offre écotouristique diversifiée répondant aux attentes des différents segments écotouristiques allant des plus spécialisés aux plus composites (nature et culture).

Ainsi, les produits écotouristiques potentiels du PN pourrait se positionner dans 4 segments :

- **Segment 1, segment spécialisé** : Il s'agit d'un segment proposant des attractions écotouristiques à une clientèle avisée et spécialisée comme l'observation de la faune et de la flore, l'ornithologie, la géologie, la phytothérapie, l'ethnographie... A cela, s'ajoute la découverte des traditions et coutumes des populations locales riveraines aux parcs, et des typicités locales (artisanat, patrimoine alimentaire et agricole....). Ce

segment peut être considéré comme une niche en ce sens que les volumes potentiels de vente sont faibles mais générateurs de bénéfices. Il pourrait concerner les chercheurs, les scientifiques, les amateurs et passionnés, les photographes spécialisés...

- **Segment 2, immersion dans la nature et activités physiques douces** : il s'agit dans le cadre de ce segment de découvrir la nature avec un œil qui n'est pas nécessairement avisé et spécialisé à travers la contemplation des paysages et des espèces faunistiques et floristiques, et les promenades en sillonnant des sentiers aménagés. Il peut être question également de communier avec la nature en appréciant les sonorités du site (ruissellements, cris d'animaux...), le silence, ou en pratiquant le yoga par exemple. Les adeptes de ces activités pourraient également apprécier les techniques locales d'exploitation de la nature comme l'agriculture biologique, les écosystèmes oasiens et leurs spécificités (cultures à trois étages, techniques d'irrigation, de pollinisation, de cueillette....). La découverte de la nature est associée aussi à la découverte des traditions et coutumes des populations locales riveraines aux parcs, et des typicités locales (artisanat, patrimoine alimentaire....).

Positionnement stratégique des 3 PN			
Spécialisé	Immersion dans la nature et activités physiques douces	Activités sportives de pleine nature	Segment mixte Nature et culture
<ul style="list-style-type: none"> -Observation faune -Observation flore -Ornithologie -Géologie -Phytothérapie -Ethnographie 	<ul style="list-style-type: none"> -Contemplation des paysages et de la nature -Pratique du yoga -Promenades -Agritourisme/Oasis 	<ul style="list-style-type: none"> -Trekking -Randonnées pédestres -Randonnées équestres -Randonnées chamelières (Meharées) -Randonnées en VTT 	<ul style="list-style-type: none"> -Observation nature (faune, flore, ornithologie) -Trekking -Randonnées -Agritourisme (Oasis: découverte techniques d'irrigation, pollinisation des palmiers...) -Arts et traditions populaires (festivals, manifestations culturelles) -Circuits thématiques ex: musées, sites et monuments -Participation aux ateliers de démonstration
Découverte culture; patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat	Découverte culture; patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat	Découverte culture; patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat	Découverte culture, patrimoine alimentaire et rural y.c artisanat
Circuits et durée de séjour variables et flexibles suivant le segment et les besoins des écotouristes (réactivité).			

- **Segment 3 : activités sportives de pleine nature** : il est question dans le cadre de ce segment de la pratique d'activités physiques dans la nature tels que le trekking, les randonnées pédestres, équestres, chamelières (dites méharées), et les randonnées en VTT. Bien évidemment, ces activités dépendent du relief, de la topographie, des paysages, et de la qualité de l'interprétation qui est conférée lors des traversées que ce soit par les guides et/ou par la signalétique. La découverte de la nature est associée aussi à la découverte des traditions et coutumes des populations locales riveraines aux parcs, et des typicités locales (artisanat, patrimoine alimentaire...). A noter que la pratique de ces activités se fait par petits groupes afin de ne pas altérer les milieux naturels.
- **Segment 4 : segment mixte alliant nature et culture** : ce segment est le plus large en termes de potentiels de vente du fait de la diversité des activités et services proposés. Les flux de visiteurs doivent être gérés de manière à ne pas produire des impacts négatifs sur les milieux naturels et humains. Les cibles sont en effet aussi bien les amateurs de la nature que de la culture du fait de la diversité de l'offre : observation de la nature, randonnées, agritourisme notamment dans les oasis, la découverte des arts et traditions populaires (festivals, chants, artisanat, gastronomie...), participation aux ateliers de démonstration, circuits thématiques (exemple : musées, sites et monuments, oasis...).

Il est évident que les 3 premiers segments seront composés de produits et services essentiellement axés sur les ressources du PN et des zones avoisinantes abritant les communautés pour la découverte des cultures locales.

Concernant le segment 4, il est plus composite. La diversité de l'offre qui y est proposée peut s'étendre au-delà des frontières du PN et des zones adjacentes, elle permet une mise en synergie des ressources matérielles et immatérielles des territoires délimités lors des précédents chapitres. Dans ce cas, le PN est intégré dans le tissu socio-économique local et régional avec des effets directs et indirects probants.

5.3. Offres écotouristiques : produits et services

Les potentialités écotouristiques et les paniers de biens et services territorialisés identifiés permet de proposer des offres écotouristiques variées et pouvant séduire et convaincre des touristes appartenant aux quatre segments définis. Plusieurs possibilités s'offrent aux opérateurs lesquelles peuvent être structurées autour d'activités principales, associées à des activités annexes, et des services d'hébergement, de restauration, d'information et d'interprétation, et de logistique...

Les différentes possibilités (ci-dessous) sont proposées à titre indicatif car l'offre écotouristique se caractérise par une certaine flexibilité, suivant les intérêts et les motivations des écotouristes d'où l'intérêt d'encourager l'émergence au niveau local d'acteurs spécialisés dans la conception des produits écotouristiques au regard des potentialités des régions et des attentes des écotouristes.

A noter que deux scénarios s'offrent en matière de promotion et de commercialisation de ces produits :

Scénario 1 : Le parc national et son territoire est promu et commercialisé exclusivement. **Chaque territoire doit alors se doter d'une marque propre** basée sur une caractéristique propre exemple : plantes endémiques et gazelle blanche à Jbil Dans le cadre de ce scénario, l'approche serait vers une meilleure intégration des potentialités des territoires dans le circuit proposé afin d'augmenter la durée de séjour qui peut s'établir entre 3 et 4 jours pour les offres se positionnant sur les segments 1 et 2. La durée de séjour pourrait varier de 5-6 jours pour les segments 3 et 4. Concernant Jbil, la durée de séjour pour les troisième et quatrième segments pourrait s'étaler sur 10 jours et plus au vu de l'étendue des espaces.

Scénario 2 : Réseau des parcs nationaux des zones désertiques. Les trois parcs nationaux (Jbil, Bouhedma, Dghoumès) font l'objet d'une offre commune qui peut être fondée sur la découverte de la faune, de la flore, et des paysages désertiques. Dans ce cas, il convient **de constituer une marque ombrelle pour les trois territoires**. Ce circuit peut varier de 8 à 12 jours voire plus si la composante de l'offre liée à Jbil intègre des méharées dans l'Erg Oriental.

5.3.1. Caractéristiques des produits et services du PN de Jbil

Les potentialités du PN de Jbil permettent de proposer une panoplie de produits et services écotouristiques. Certains sont déjà commercialisés sur le marché sans être pour autant suffisamment intégrés dans le tissu socio-économique local. Quatre catégories de produits peuvent être proposées à titre indicatif, mais des variantes sont possibles suivant les motivations des écotouristes.

La saison écotouristique à Jbil s'étale du mois d'octobre au mois de mai, ce qui correspond à la saison du tourisme saharien et constitue une bonne opportunité afin de capter une partie de cette clientèle.

	Produit E	Produit F	Produit G	Produit H
Activités principales	<p>Observation de la faune : des espèces menacées de disparition ou ayant le statut « d'espèce vulnérable » à l'instar de la gazelle des dunes (<i>gazella leptoceros</i>) dite aussi « gazelle blanche » (ou encore Rim), la gazelle dorcas, l'outarde houbara, l'addax, le fennec, le varan, la vipère à cornes, et nombre d'autres reptiles et insectes.</p> <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Ornithologie : l'outarde houbara, aigle royal...</p> <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Observation de la flore : la flore est composée des « espèces xéro-psammo-halothermophiles », 106 taxons y sont dénombrés dont 12 espèces sont endémiques : (i) <u>endémiques Afrique du Nord (5 espèces)</u> : <i>Anacyclus monanthos</i> (L.) Thell. <i>subsp. cyrtolepidioides</i> (Pomel) Humphries, <i>Echium trigorrhisum</i> Pomel, <i>Fagonia microphylla</i> Pomel, <i>Henophyton deserti</i> (Coss. et Dur.) Coss. et Dur., <i>Stephanochilus omphalodes</i> Coss. et Durieu ex Benth. et Hook. f.; (ii) <u>endémiques tunisiennes (3 espèces)</u> : <i>Arnebia decumbens</i> (Vent.) Coss. et Kralik, <i>Helianthemum semiglabrum</i> Bad. var. <i>africanum</i> Murb., <i>Ferula tunetana</i> Pomel; (iii) <u>endémiques du grand erg oriental (2 espèces)</u> : <i>Calligonum arich</i> Le Houérou, <i>Calligonum azel</i> Maire; (iv) <u>endémique libyco-tunisienne (1 espèce)</u> : <i>Daucus syrticus</i> Murb.; (v) <u>endémique algéro-tunisienne (1 espèce)</u> : <i>Centaurea microcarpa</i> Coss.</p> <p style="text-align: center;">et/ou</p>	<p>Contemplation de la nature : faune, flore, géologie.</p> <p>Contemplation des paysages : Le PN présente une valeur paysagère sûre dans sa partie orientale où le contraste de textures et la diversité morphologique présentent un intérêt pour des activités de contemplation et de communion avec la nature : relief tabulaire (désert rocailleux), zones planiformes des regs, formation dunaire du Grand Erg Oriental (127 000 ha).</p> <p>Promenades et ballades : en sillonnant des sentiers nature balisés et dotés d'une signalétique appropriée.</p> <p>Pratique d'activités physiques douces comme le yoga.</p>	<p>Trekking avec possibilité de bivouac.</p> <p>Randonnées pédestres dans des sentiers thématiques mettant en exergue les principales attractions du PN.</p> <p>Randonnées chamelières avec possibilité de croiser des familles sédentaires qui reprennent avec la vie bédouine durant les vacances scolaires et partagent des moments privilégiés avec les touristes autour d'un repas, ou d'un verre de thé...</p> <p style="text-align: center;">contemplation des paysages</p>	<p>Observation nature (faune, flore, ornithologie) et contemplation des paysages, et possibilité d'organiser des circuits vers Timbaïne.</p> <p>Mini Trekking</p> <p>Mini Randonnées pédestres, et chamelières.</p> <p>Agritourisme dans les oasis : découverte des écosystèmes oasisien : Sabria, Zaafrane, Kébili, Limaguès (Géothermie), Ksar Ghilane, Talmine, Tanbib, Rabta, Mansoura, Jadida, etc. et découverte des techniques culturelles (irrigation, pollinisation des palmiers, cueillette des dattes...); dégustation des produits frais des Oasis (dattes et sous-produits des dattes).</p> <p>Découverte des cultures et traditions locales : Intégrer les villes de Sabria ou de Zaafrane comme station de départ et/ou d'arrivée des circuits pour permettre aux touristes de découvrir les traditions locales (i) culinaires : le fameux pain cuit dans le sable, El Merdouma, Rfissa, Chnina... ; (ii) artisanat et traditions populaires : fabrication de tentes en flije, tissage, sous-produits du palmier; zerdas lors de la célébration de fêtes dans les mausolées El Ghouth et El Mehjoub; cérémonies de mariage qui durent 5-6 jours et dont chaque soirée est dédiée à une mise en scène typique visant à rapprocher les familles des époux, et à exprimer sa solidarité avec les jeunes époux, el hadhra,</p>

	<p>Géologie : plateaux calcaires</p> <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Plantes médicinales et phytothérapie</p>			<p>El aissaouia...</p> <p>Participation à des ateliers thématiques de démonstration: artisanat ; gastronomie locale ; phytothérapie ; chants populaires...</p> <p>Participation aux festivals locaux et régionaux : festival International du Sahara de Douz , festival de Kébili (polyculturel), festival de Tombar (polyculturel) ; festival du printemps de Kébili (polyculturel); festival du théâtre de Kébili , Festival de Sidi Hamed (patrimoine).</p> <p>Circuits culturels / Vestiges archéologiques : Ain Brimba et Souk El Ahad (plus vieilles industries de l'humanité) ; Ksar Zamit ; Vestiges romains à Ksar El Ghilane...</p>
<p>Activités annexes</p>	<p>Randonnées : pédestres, chamelières, mini trekking</p> <p>Ateliers d'éducation environnementale</p> <p>Découverte des cultures et traditions locales : Intégrer les villes de Sabria ou de Zaafrane comme station de départ et/ou d'arrivée des circuits pour permettre aux touristes de découvrir les traditions locales (i) culinaires : le fameux pain cuit dans le sable, El Merdouma, Rfissa, Chnina... ; (ii) artisanat et traditions populaires : fabrication de tentes en flije, tissage, sous-produits du palmier; zerdas lors de la célébration de fêtes dans les mausolées El Ghouth et El Mehjoub ; cérémonies de mariage qui durent 5-6 jours et dont chaque soirée est dédiée à une mise en scène typique visant à rapprocher les familles des époux, et à</p>	<p>Ateliers d'éducation environnementale</p> <p>Agritourisme dans les oasis : découverte des écosystèmes oasisien : Sabria, Zaafrane, Kébili, Ksar Ghilane, Talmine, Tanbib, Rabta, Mansoura, Jadida, etc. et découverte des techniques culturales (irrigation, pollinisation des palmiers, cueillette des dattes...); dégustation des produits frais des Oasis (dattes et sous-produits des dattes).</p> <p>Découverte des cultures et traditions locales : Intégrer les villes de Sabria ou de Zaafrane comme station de départ et/ou d'arrivée des circuits pour permettre aux touristes de découvrir les traditions locales (i) culinaires : le fameux pain cuit dans le sable, El Merdouma,</p>	<p>Observation de la faune, flore, ornithologie, géologie, archéologie.</p> <p>Agritourisme dans les oasis : découverte des écosystèmes oasisien : Sabria, Zaafrane, Kébili, Ksar Ghilane, Talmine, Tanbib, Rabta, Mansoura, Jadida, etc. et découverte des techniques culturales (irrigation, pollinisation des palmiers, cueillette des dattes...); dégustation des produits frais des Oasis (dattes et sous-produits des dattes).</p> <p>Ateliers d'éducation environnementale</p> <p>Découverte des cultures et traditions locales : Intégrer les villes de Sabria ou</p>	<p>Visite des zones humides de Kébili</p> <p>Visite des chotts (Jerid, El Gharsa)</p> <p>Circuit dans le Grand Erg Oriental</p>

	<p>exprimer sa solidarité avec les jeunes époux, el hadhra, El aissaouia...</p> <p><u>Participation à des ateliers thématiques de démonstration :</u> artisanat ; gastronomie locale ; phytothérapie ; chants populaires...</p>	<p>Rfissa, Chnina... ; (ii) artisanat et traditions populaires : fabrication de tentes en flije, tissage, sous-produits du palmier; zerdas lors de la célébration de fêtes dans les mausolées El Ghouth et El Mehjoub ; cérémonies de mariage qui durent 5-6 jours et dont chaque soirée est dédiée à une mise en scène typique visant à rapprocher les familles des époux, et à exprimer sa solidarité avec les jeunes époux, el hadhra, El aissaouia...</p> <p><u>Participation à des ateliers thématiques de démonstration :</u> artisanat ; gastronomie locale ; phytothérapie ; chants populaires...</p>	<p>de Zaafrane comme station de départ et/ou d'arrivée des circuits pour permettre aux touristes de découvrir les traditions locales (i) culinaires : le fameux pain cuit dans le sable, El Merdouma, Rfissa, Chnina... ; (ii) artisanat et traditions populaires : fabrication de tentes en flije, tissage, sous-produits du palmier; zerdas lors de la célébration de fêtes dans les mausolées El Ghouth et El Mehjoub ; cérémonies de mariage qui durent 5-6 jours et dont chaque soirée est dédiée à une mise en scène typique visant à rapprocher les familles des époux, et à exprimer sa solidarité avec les jeunes époux, el hadhra, El aissaouia...</p> <p><u>Participation à des ateliers thématiques de démonstration :</u> artisanat ; gastronomie locale ; phytothérapie ; chants populaires...</p>	
Durée de séjour	3 à 4 jours	3 à 4 jours	5-6 jours	>6 jours

S'agissant du produit « H », il convient de noter que des composantes peuvent être supprimées ou leur importance dans un circuit peut être modulée au gré des motivations des écotouristes. Les randonnées et trekking proposées ici sont de courte durée afin de permettre la pratique des autres activités, et du fait du profil des touristes cibles qui ne sont pas des randonneurs ou des trekkeurs confirmés comparativement à ceux du produit « G ».

Afin de conférer la qualité requise aux produits écotouristiques du PN de Jbil, des services doivent être conférés, lesquels nécessitent des aménagements et des infrastructures adaptés dont certains existent déjà dans le PN mais requièrent des rénovations :

- Services informationnel et d'interprétation :

Centre d'accueil : il n'existe pas de centre d'accueil à Jbil, il convient d'aménager une tente bédouine à l'entrée du parc pour faire office de centre d'accueil. Elle serait mitoyenne à l'écomusée et il convient de l'équiper de supports informationnels (documentation, panneaux...) et de moyens pédagogiques.

Ecomusée : il convient de revoir la structure de l'espace d'exposition, la disposition des éléments informatifs, le design, et la qualité de l'information proposée afin que la structure actuelle remplisse les fonctionnalités d'un écomusée, à savoir conserver la mémoire historique, identitaire, et du patrimoine naturel dans un esprit de vulgarisation scientifique. Par ailleurs, le recours à des produits locaux comme le mergoum, et les sous-produits du palmier conférerait certainement plus de caractère au site. Il convient aussi d'introduire l'anglais dans les documents et panneaux informatifs afin de rendre accessible le contenu à tous les touristes.

Sentiers nature et signalétique : il est question de tracer et de baliser des sentiers de randonnées et de les doter d'une signalétique appropriée. Les sentiers sont une composante « d'interprétation du parc », ce sont en quelque sorte la composante ouverte de l'écomusée sur l'espace. Des sentiers par thème, structurés autour d'attractivités distinctes : faune, flore, géologie, qualité des paysages..., se doivent d'intégrer les points d'observation. Quatre sentiers thématiques peuvent être aménagés à Jbil présentant chacun des caractéristiques distinctes en fonction de la nature des attractivités à observer, la longueur en km, le degré de pénibilité, mode de déplacement (à pied, à dos de chameaux)...

Il convient également de prévoir l'aménagement de relais pour randonneurs, des stations de repos.

Le déficit en signalétique le long des routes menant au parc devrait être comblé.

Guide : l'interprétation, la transmission des informations, l'éducation environnementale supposent aussi la communication orale et le contact avec les touristes, d'où l'importance de la présence permanente sur le site de guides spécialisés dans les ressources locales (écologiques, géologiques, culturelles...). Il s'agira de guides qui confèreraient aux visiteurs un contenu pédagogique sur le PN et ses zones adjacentes. Son intervention s'inscrit en complémentarité avec celle du guide nature de circuit accompagnant les groupes de touristes lequel est proposé par le Tour-Opérateur ou l'agence organisatrice du circuit.

- Postes d'observation :

Afin de permettre aux visiteurs d'avoir une vue imprenable sur les paysages et d'observer de manière optimale les oiseaux et les autres espèces animales, il convient de doter le PN de postes d'observation au nombre de 7 dont 2 miradors et 5 huttes d'observation équipés en signalétique et en télescope (idéalement 2 télescopes par poste).

- Logistique et moyens de déplacement :

Les activités de randonnées chamelières nécessitent la prise en charge de cette activité par des prestataires originaires des régions voisines. Un effectif composé de vingt chameaux est nécessaire. Il est conseillé dans ce cas, d'aménager des abris qui soient esthétiques et s'intègrent dans le paysage contrairement aux quelques aménagements déjà en place, en périphérie du parc construits en béton. Il convient aussi de prévoir les équipements pour randonnées (harnachements).

A noter par ailleurs, qu'il convient de doter le parc de deux minibus tout terrain afin de permettre d'une part, aux non randonneurs de découvrir tout les attraits possibles vue l'étendue de la superficie du parc, et d'autre part, de se déplacer en dehors du parc vers les villes avoisinantes Sabria, Zaafrane, Kébili ... dans le cadre notamment de circuits mixte alliant la découverte de la nature et de la culture (cas du produit H par exemple).

- Hébergement et restauration :

Le parc abrite un gîte d'étapes d'une capacité de 10 lits dont l'équipement mérite d'être rénové. En effet, il convient de privilégier les matériaux et meubles locaux et typiques. Les meubles actuels, très sommaires, peuvent servir au renouvellement des équipements des logements des gardes lesquels sont soit sous-équipés, soit vétustes.

Il est possible également d'aménager, selon les circuits, des bivouacs.

A 11 km du parc, un campement fixe est aménagé par un promoteur privé lequel pourrait servir de structure d'hébergement complémentaire à celle du parc moyennant tout de même des travaux de rénovation des installations et des équipements en place (cuisine, literie...). Il convient aussi de résoudre la contrainte du manque d'eau qui génère des désagréments auprès des touristes.

Par ailleurs, afin de permettre une meilleure proximité des écotouristes avec les populations locales, il est possible d'aménager deux gîtes ruraux l'un à Zaafrane, l'autre à Sabria, d'une capacité chacun de 10 lits avec des tables d'hôtes. Ces gîtes seront tenus par les populations locales et contribueront à la création de postes d'emplois et de revenus complémentaires.

A proximité du parc, existent deux cafés-restaurants, dans l'un est typique et présente de belles opportunités d'intégration dans un circuit écotouristique en dépit de la modestie des moyens engagés. Il mérite d'être équipé et permettra de créer quelques postes d'emplois pour les populations locales.

A noter que dans le cadre de circuits intégrant Kébili et autres villages avoisinants, il est possible de combiner les modes d'hébergement disponibles dans ces régions tels que les hôtels, les maisons d'hôtes, et les chambres d'hôtes. Cela permettrait d'impulser une dynamique économique localement.

- Centre communautaire :

Afin d'optimiser le contact entre les touristes et les populations locales et de renforcer la composante culturelle dans le circuit écotouristique, il est recommandé (i) d'aménager dans la ville de zaafrane un centre communautaire qui serait tenu par une association locale, et (ii) d'exploiter le centre écotouristique aménagé par le ministère en charge de l'environnement à Sabria. Dans ces centres seront exposés les produits de terroir de la région (alimentaires, artisanat, plantes médicinales, essences naturelles...) ainsi que divers produits de souvenirs (cartes postales, livres et magazines, tee-shirts...). Des ateliers de démonstration (tissage, cuisine, peinture...) peuvent être organisés et proposés aux visiteurs.

5.3.2. Opérateurs et gouvernance

Le PN de Jbil est juridiquement sous l'autorité de la Direction Générale des Forêts, laquelle ne peut s'adonner à des activités commerciales en exploitant les ressources du parc à des fins touristiques. L'exploitation des parcs doit donc faire l'objet d'une concession et pour ce faire un plan d'aménagement et de gestion est défini pour chaque parc. La concession est soumise à un cahier de charges, elle est octroyée pour une période de 30 ans renouvelable par période de 5 ans.

Le concessionnaire s'acquittera d'un droit de concession au profit de l'administration qui elle agira, en tant qu'autorité du parc et veillera au contrôle et à la conformité des infrastructures et des pratiques. Elle veillera également à l'association des professionnels locaux et des membres des associations au projet écotouristique comme sous-traitants et personnels pour les gîtes, le café-buvette, les moyens de déplacement, et le centre communautaire.

Les missions d'ordre scientifique incomberont toujours à l'administration qui continuera à inventorier les espèces et à définir la signalétique. La définition des règles d'accès au parc et des normes de construction et d'aménagement des infrastructures est du ressort de l'administration également. En effet, des commissions consultatives scientifiques et techniques (CCST) relevant du Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) présidées par le commissaire régional au développement agricole et composée de membres de divers départements émet des avis sur les aspects scientifiques et techniques relatifs à la conservation du parc et au développement de ses ressources.

Le concessionnaire aura pour mission la gestion des infrastructures de service (l'écomusée, les postes d'observation des oiseaux, les moyens de déplacement, le centre d'accueil et les guides locaux). Il veillera à la qualité des services et au respect des cahiers des charges, prendra en charge la promotion de son projet. Il percevra les droits d'accès au parc et les recettes générées de la location des services dont le déplacement, et les loyers des sous-traitants.

En effet, un droit d'accès au parc doit être instauré afin de faire contribuer les visiteurs à la gestion du parc (et sa protection et conservation). Ces droits seront perçus par le concessionnaire et seront redistribués sous formes de salaires, de paiement des charges et de marge bénéficiaire. Ces droits d'entrée définis dans le code des forêts, varient selon la catégorie du visiteur : 500 millimes pour les scolaires tunisiens ; 2 TND pour les individuels tunisiens et étrangers résidents et 10 TND pour les groupes organisés.

5.3.3. Faisabilité financière et estimation des retombées socio-économiques

5.3.3.1. Hypothèses et principes de base

Les projets et aménagements nécessaires pour le développement de l'écotourisme dans le PN de Jbil identifiés lors du précédent chapitre sont présentés ici sous forme de grappe de projets écotouristiques. Un certain nombre de principes de base ont été adoptés aux fins de chiffrer et de tester la faisabilité de ces projets :

- le niveau total des investissements (publics et privés) à prévoir sur une période de 11 années (année 0 de préparation + 10 années d'exploitation) ;
- le montant des investissements revenant au groupe d'exploitants privés pour l'année précédant le démarrage effectif du projet ;
- le taux de rentabilité de la grappe de projets (tous les investissements engagés)
- le taux de rentabilité interne pour le groupe d'exploitants ;
- la valeur actuelle nette (VAN) des composantes privées du projet, et de la grappe de projets pour un taux d'opportunité de placement des capitaux de 15 % ;
- la durée de récupération des capitaux investis initialement ;
- le nombre de postes d'emploi créés par le projet, avec une distinction entre emplois spécialisés et emplois non qualifiés accessibles aux populations locales, quel que soit leur niveau de qualification ;
- le nombre d'emplois réels (en équivalent plein temps), pour tenir compte des saisonnalités inévitables de certaines activités (particulièrement hébergement et restauration).

Il a été admis que les investissements à caractère public (écomusée, centre d'accueil, sentiers, aménagements de sites et monuments, gîtes d'étapes) seront financés sur fonds publics, et non par le concessionnaire. D'ailleurs, ce sont souvent des budgets qui sont fournis dans le cadre de la coopération. En contrepartie, le concessionnaire assurera l'entretien de ces installations et versera au concédant (DGF) une redevance annuelle de concession.

Des droits d'accès au PN sont à percevoir, les tarifs appliqués sont ceux prévus par le code forestier (2009), soit 500 millimes pour les enfants de moins de 6 ans, les élèves et les étudiants, 2 dinars pour les visiteurs individuels nationaux et étrangers résidents, et de 10 dinars pour les groupes organisés (clientèle étrangère amenée par des agences de voyages). Dans cette dernière configuration de clientèle, les recettes et dépenses comptabilisées dans les simulations se rapportent exclusivement aux activités et services assurés par l'exploitant du projet écotouristique, à l'exclusion des prestations telles que : guides d'accompagnement spécialisés, transports vers le site, hébergement hors site (PN et villages).

Pour l'hébergement en gîtes ruraux ou chez l'habitant, un tarif de 55 dinars par nuitée en LPD a été appliqué; de même, pour les repas principaux (en gîte rural ou en table d'hôte), il a été admis une recette moyenne de 17 dinars. S'agissant de l'hébergement dans le parc, un tarif de 30 dinars en LPD a été appliqué. Des recettes accessoires (buvettes et ventes de souvenirs, cartes postales, etc.) de l'ordre de 4 dinars par visiteur sont également comptabilisées.

Les hypothèses de prix de vente des prestations sont adaptées à la fois aux prix de revient et à la propension de la clientèle à payer ces prestations. Les prestations comme l'utilisation d'équidés (chevaux et ânes), charrettes, VTT, ont été mises à des tarifs à la demi-journée de respectivement 15, 10, 20 et 8 dinars.

Les grilles de charges salariales appliquées par catégorie de personnel correspondent, en théorie, aux coûts d'un emploi salarié à plein temps. Dans la pratique, compte tenu de l'importante saisonnalité des activités, et pour une partie des personnels des gîtes ruraux, chambres d'hôte et tables d'hôte, ainsi que pour certains personnels locaux d'accompagnement, il ne s'agira pas d'emplois salariés à plein temps, mais plus de prestations à la journée (saisonniers) ; en ce sens, les charges de personnel figurant dans les simulations sont nettement surestimées, mais cela était nécessaire pour juger de la faisabilité en soi. Des amodiations sont apportées à ces prévisions d'emploi, qui deviendront en fait, pour ces personnels, plus des prévisions de revenus complémentaires que des revenus salariaux permanents.

5.3.3.2. Résultats

La grappe de projets présentée pour Jbil se fonde sur une hypothèse de fréquentation optimiste estimée à 29 000 visiteurs dont 15 000 touristes étrangers, 5 000 visiteurs nationaux (tunisiens et étrangers résidents), et 9 000 élèves et étudiants dans le cadre des classes vertes et autre. La localisation géographique du PN, loin des grandes agglomérations va limiter les fréquentations de courte durée mais qui sera compensée par le flux de touristes étrangers qui fréquentent déjà la région et qui constitue un potentiel « captable ».

En effet, la région dispose déjà d'une valeur touristique bien identifiée et est promue par les dépliants du Tourisme, il convient de faire l'objet d'un référencement clair et attractif fondé sur les spécificités du PN.

	Montant-TND	Années				
		0	1	3	5	10
Investissements						
Immobiliers	310 500 D	194 250 D	0 D	1 250 D	115 000 D	0 D
Équipements	228 800 D	119 200 D	0 D	28 000 D	81 600 D	0 D
Aménagements	115 000 D	115 000 D	0 D	0 D	0 D	0 D
Promotion et commercialisation	30 000 D	30 000 D				
Investissements de base	684 300 D	458 450 D	0 D	29 250 D	196 600 D	0 D
Dépenses d'exploitation						
Personnel	234 300 D		159 600 D	190 100 D	234 300 D	234 300 D
Consommables	310 670 D		130 205 D	155 549 D	220 490 D	310 670 D
Services (hors gîtes, restaurants,	27 120 D		25 380 D	26 045 D	26 579 D	27 120 D
Total dépenses	572 090 D		315 185 D	371 694 D	481 369 D	572 090 D
Recettes d'exploitation						
Droits d'accès	184 500 D		92 250 D	129 150 D	184 500 D	184 500 D
Locations de services	135 000 D		33 750 D	82 250 D	117 500 D	135 000 D
Hébergement	285 000 D		71 250 D	99 750 D	142 500 D	285 000 D
Restauration	212 600 D		77 400 D	108 360 D	154 800 D	212 600 D
Produits divers	158 000 D		39 500 D	55 300 D	79 000 D	158 000 D
Total recettes	975 100 D		314 150 D	474 810 D	678 300 D	975 100 D
Total Marges nettes			-5 035 D	99 116 D	192 931 D	399 010 D
Rentabilité des exploitants						
Investissements <u>privés</u>	-383 450 D		0 D	-29 250 D	-196 600 D	0 D
Marges d'exploitation			-1 035 D	103 116 D	196 931 D	403 010 D
Cash flow net	-383 450 D		-1 035 D	73 866 D	331 D	403 010 D
			-383 450 D	-384 485 D	-273 612 D	-93 130 D
TRI:	26%					
VAN:	281 111 D					
Marge nette	41%					
Rentabilité grappe de projets						
Investissements <u>totaux</u>	-458 450 D		0 D	-29 250 D	-196 600 D	0 D
Marges d'exploitation			-1 035 D	103 116 D	196 931 D	403 010 D
Cash flow net	-458 450 D		-1 035 D	73 866 D	331 D	403 010 D
			-458 450 D	-459 485 D	-348 612 D	-168 130 D
TRI:	23%					
VAN:	215894					
Marge nette	41%					

Les recettes attendues se partagent entre les droits d'entrée au parc et les services offerts à l'intérieur du parc comme les randonnées par exemple (45%), l'hébergement et la restauration en dehors du parc (40%) et des recettes diverses (16%). La rentabilité est bonne aussi bien dans le modèle de grappe de projets (23%) que dans celui privilégiant la distinction entre les investissements publics et privés, dans ce cas le TRI des exploitants est de 26%. Elle permet la récupération des investissements en un peu plus de 5 ans. La marge nette d'exploitation est substantielle (41%).

Ces résultats permettent au concessionnaire de l'exploitation du parc de rétribuer la DGF (concedant) à raison de 12000 dinars par an, sans risque de trésorerie.

Les retombées socio-économiques

Le projet permet des effets directs et indirects non négligeables pour les populations locales et constitue un facteur de préservation de la biodiversité du PN, de réduction de la pauvreté

et de procuration de revenus complémentaires. Les revenus directs générés sont estimés à près de 235 000 dinars ; 35 postes d'emplois directs sont créés dont 28 non spécialisés, c'est-à-dire ne nécessitant pas de qualifications, donc accessibles aux jeunes de la région.

Postes d'emplois directs	
Guide nature/site	3
Guide nature/circuit tiers temps	4
Chameliers, accompagnateurs	5
Chauffeurs	2
Animateurs	2
Gérant centre d'accueil	1
Personnel centre communautaire	4
Personnel restaurant	4
Personnel gîtes	10
Total	35

En termes d'équivalent plein temps, du fait de la saisonnalité des activités, ceci correspond à 23 postes d'emplois permanents dont 18 emplois permanents peu qualifiés.

Le manque de qualification du personnel doit néanmoins être compensé par des sessions de formation régulières afin d'assurer des prestations de qualité.

Au-delà de ces emplois, les projets écotouristiques présentés permettent de générer des revenus complémentaires grâce à la vente des produits artisanaux et agricoles et alimentaires. Des emplois indirects seront créés dans d'autres secteurs comme l'artisanat par exemple, et des revenus aux habitants de la région, à titre supplémentaire, seront induits.

VI. Recommandations

Les potentialités écotouristiques du PN étudié et de son territoire, mises en exergue lors des précédents développements permettent de proposer des produits et des services écotouristiques variés ciblant des segments différents allant des plus spécialisés (niches) aux plus composites alliant découverte de la nature et de la culture locale. Le parc peut être promu comme une destination exclusive ou intégré dans une offre composée des trois PNx, un réseau des PNx désertiques.

Des projets ont été proposés dans le but de permettre l'organisation et la structuration de filières écotouristiques, leur viabilité économique demeure toutefois tributaire d'un certain nombre de facteurs tels que des taux de fréquentation suffisants, la qualité des prestations, un cadre de gestion des PNx favorable, et l'implication des communautés locales car l'écotourisme est un projet territorial pensé par et pour les communautés.

Un certain nombre d'actions devraient être engagées dans ce sens, elles s'inscrivent dans quatre axes déterminants :

- Produits et services écotouristiques de qualité
- Promotion et commercialisation adaptées et inscrites dans la durée
- Sensibilisation et formation
- Cadre institutionnel favorable.

6.1. Produits et services écotouristiques de qualité

L'écotourisme est un marché à haute valeur ajoutée, sa clientèle est par conséquent sensible à la qualité et l'authenticité des prestations offertes. Cette qualité est fondée sur des produits satisfaisants les principes de l'écotourisme à savoir des produits (i) minimisant les impacts sur l'environnement, (ii) permettant la conservation des ressources naturelles, (iii) favorisant le contact du touriste avec le milieu naturel et les cultures locales, et (iv) privilégiant une meilleure répartition des profits entre les acteurs impliqués de la filière y compris les populations d'accueil.

La qualité des prestations est adossée à des :

- bâtis et des infrastructures conformes aux normes et standards en matière d'utilisation des énergies renouvelables et de matériaux écologiques, typiques et caractéristiques du territoire, de gestion des déchets... ;
- aménagements (sentiers de randonnées, aires de repos, postes d'observation...) ne perturbant point le milieu naturel, et n'altérant pas la qualité des paysages ;
- prestations d'hébergement conférant hygiène, confort, et partage avec les populations locales ;
- services de restauration proposant des mets locaux, typiques, et préparés avec des produits de terroir ;
- contenus informationnels et interprétatifs des milieux naturels et culturels accessibles, riches, denses et pédagogiques aussi bien en termes de documentation

fournies ou exposées qu'en termes de communication orale. La maîtrise des langues étrangères est un impératif de taille.

Afin de concevoir une offre satisfaisante, il convient de :

- Informer, sensibiliser, et former les prestataires de services (promoteurs privés, les exploitants issus des populations locales, gestionnaires des PNx (y compris le personnel du parc), représentants de l'administration en charge d'octroi des agréments) sur les normes et standards requis.
- Elaborer pour chaque parc un code de bonne conduite formalisant les responsabilités et les devoirs de chaque partie dont notamment les visiteurs et les touristes.
- Définir pour chaque PN sa capacité de charge anthropique afin de ne pas perturber l'équilibre de l'écosystème.
- Organiser des visites à l'étranger au profit des prestataires de services et des gestionnaires des PNx afin de s'imprégner des bonnes pratiques.
- Constituer un forum d'échanges d'expériences réunissant les opérateurs, les associations, et les gestionnaires des PNx pour partager les enseignements et s'imprégner des « success stories ».
- Recruter des guides spécialisés par parc afin de conférer aux visiteurs les informations requises, et concevoir une signalétique dans les parcs qui soit adaptée, suffisante, riche et pédagogique.
- Equiper les centres d'accueil des PNx de documentation accessible et instructive (brochures, guides...), et améliorer les expositions des écomusées.
- Actualiser les inventaires des ressources naturelles des PNx pour renforcer les attractivités.
- Instaurer un contrôle régulier de l'état des infrastructures, aménagements, équipements et matériels (y compris, la literie, les sanitaires, l'hygiène des chambres...); origine des approvisionnements en matières premières...
- Privilégier l'authenticité et la proximité avec les populations locales en proscrivant la scénarisation et le folklore.
- Adhérer à des chartes internationales de développement durable et instaurer des labels pour signaler la qualité effective des prestations.

6.2. Promotion et commercialisation adaptées et inscrites dans la durée

La promotion et la commercialisation est le fer de lance de l'essor de l'écotourisme. La qualité des prestations doit être conjuguée à des efforts intenses, continus, et déployés à plusieurs échelles (nationale, régionale, et locale) et par divers opérateurs (publics et privés).

La stratégie promotionnelle à mettre en œuvre est une stratégie de Teasing et d'incitation, elle aura pour objectifs de susciter l'intérêt et la découverte et de générer la demande. Il est recommandé de mettre en œuvre certaines actions prioritaires, dont :

Niveau Institutionnel

Il s'agit d'actions relevant des structures centrales et régionales comme l'ONTT et ses représentations régionales (commissariats régionaux de tourisme), le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable et le Ministère de l'agriculture. Elles ont pour rôle d'informer, de valoriser le patrimoine national, de souligner les spécificités et l'universalité, et de se positionner à l'échelle internationale. L'implication des institutions administratives en tant que partie prenante de la promotion commerciale de l'écotourisme est capitale car certaines actions dépassent le périmètre d'intervention des acteurs locaux et des promoteurs, il en est ainsi de :

- Œuvrer à améliorer l'image touristique du pays laquelle est actuellement pénalisante pour la promotion de produits autres que le tourisme balnéaire de masse.
- Faire l'inventaire de toutes les expériences écotouristiques.
- Concevoir et animer un portail web dédié à l'écotourisme en Tunisie, et à l'écotourisme dans les PNx. Il devra être référencé dans les sites spécialisés connus et reconnus.
- Constituer des dossiers de presse et un plan média pour une communication à l'échelle nationale et internationale autour des régions et des terroirs et communiquer autour des efforts en matière de protection de l'environnement, de la richesse naturelle du pays et de la politique de développement durable.
- Accompagner les entreprises écotouristiques dans la démarche de certification et de labellisation.

Niveaux régional et local

Les produits écotouristiques constituent une mosaïque de services et de produits subsidiaires offerts par une multitude d'opérateurs localisés à proximité des PNx. Ces derniers sont appelés à se concerter entre eux et avec les autres acteurs dominants du territoire pour établir les programmes de communication et de promotion. Il s'agit pour les opérateurs d'exploiter l'intérêt soulevé par Internet et le bouche à oreille.

La promotion de l'écotourisme suppose diverses actions, dont :

- Construire une image pour la promotion de la destination territoriale autour de l'attractivité principale qui est le PN, de manière concertée (marketing territorial).
- Communiquer et construire les messages promotionnels autour des richesses locales via des sites Internet, reportages télé, radio, participation aux foires et salons spécialisés, l'accueil de journalistes nationaux et étrangers, diffusion d'une documentation (brochures...).

- Favoriser la promotion et la commercialisation directe : B2B et B2C.
- Adhérer à des chartes internationales de développement durable
- Etablir des partenariats avec les agences de voyages tunisiennes
- Etablir des conventions avec les TO étrangers, spécialisés
- Mettre en place des labels pour signaler la qualité (qui doit être effective) des produits et des services
- Encourager le développement des métiers de concepteur de produits écotouristiques dans les trois régions qui se chargeront de la promotion.

6.3. Renforcement des capacités : sensibilisation et formation

La sensibilisation vise l'information, l'éducation, et l'interprétation sur l'écotourisme, ses principes et ses objectifs. Elle permet l'amélioration des connaissances des principaux opérateurs et acteurs impliqués de près ou de loin dans la chaîne écotouristique : les planificateurs et les concepteurs des produits et services, les promoteurs, les gestionnaires des projets, les populations locales, les clients potentiels et l'administration amenée à intervenir sur les projets écotouristiques. La sensibilisation vise aussi le grand public (clientèles potentielles).

Les programmes de sensibilisation et de vulgarisation doivent mettre l'accent sur l'enseignement des bonnes pratiques envers l'environnement naturel et culturel des PNx et les régions abritant les projets écotouristiques et ceci en vue de :

- la protection et la valorisation du patrimoine naturel ;
- la valorisation de la population locale et de son apport dans la réussite et l'enrichissement du produit ;
- la valorisation des relations et des partenariats fondés sur l'éthique entre les principales parties prenantes.

Les actions de sensibilisation ciblant les populations locales ont pour objectif de leur faire prendre conscience de la richesse des ressources des PNx et de leur territoire, de la possibilité d'en faire une source complémentaire de revenus dans le cadre d'une exploitation durable. Cette sensibilisation permettra de combler le décalage qui existe souvent entre les populations locales et les exigences de tels projets, et permettra de réduire (i) les pressions exercées par celles-ci sur les ressources des PNx, et (ii) les conflits avec les gestionnaires des PNx.

Il convient de mettre l'accent essentiellement sur :

- organisation et animation de campagnes de sensibilisation à travers la diffusion périodique d'informations sur les potentialités écotouristiques des PNx et des territoires les abritant, et les retombées possibles suite au développement de cette activité en communiquant sur les « success stories »;
- organisation de rencontres périodiques avec les populations locales ;

- production et diffusion de documents de vulgarisation ;
- projets de jumelage entre régions de niveaux différents dans le domaine de l'écotourisme ; visite d'expériences étrangères similaires.

Par ailleurs, il est recommandé de mettre en place un programme de formation pour le partage et le transfert des informations et des connaissances en faveur de populations vulnérables évoluant dans des milieux naturels fragiles, leur permettant ainsi (a) d'acquérir des compétences et des savoir-faire, (b) de les renforcer et (c) de les conserver en vue de faire face aux enjeux du développement durable, et d'augmenter leur résilience et celles des écosystèmes. Les efforts de formation et de renforcement des capacités sont orientés également vers d'autres parties prenantes intervenant dans l'écotourisme, la gestion des aires protégées, et la conservation de la diversité biologique au niveau local et national (représentants de l'administration, acteurs privés ou associations...).

En effet, les professionnels (concepteurs de projets écotouristiques, guides, commerciaux des agences de voyage...) désireux de se perfectionner et de s'outiller en matière de conception et de commercialisation de projets écotouristiques ne sont pas à exclure de ces programmes.

Aussi, il est souhaitable de renforcer les capacités des fonctionnaires de l'administration en charge d'instruire et de contrôler les projets écotouristiques depuis la conception du projet jusqu'à sa mise en exploitation afin de pouvoir remplir convenablement leur rôle de facilitateur et d'encadreur.

Ces formations peuvent se structurer autour de plusieurs thèmes qu'il convient de définir à la suite d'un diagnostic des besoins. Cela pourrait concerner : la planification de l'écotourisme ; l'élaboration des produits écotouristiques ; la commercialisation et le marketing, les hébergements écotouristiques (normes, standards, cahiers des charges ; incitations...) ; le cadre réglementaire et juridique ; la formation des éco-guides qui se chargeront de communiquer et d'interpréter les valeurs des ressources naturelles et culturelles aux touristes...

6.4. Cadre institutionnel et réglementaire favorable

La loi et les décrets de création des aires protégées (loi n°2005-13 du 26 janvier 2005) ont connu des évolutions notables en 2009 dans le sens de l'association du secteur privé dans la gestion des aires protégées sur la base d'une concession octroyée pour une période de 30 ans renouvelable par période de 5 ans, et l'institution d'un droit d'entrée au PN a été également institué. Néanmoins, l'application de ces décrets tarde à être effective du fait de l'absence de mécanismes et de procédures d'application. Il est recommandé de rendre opérationnelle l'application des décrets mentionnés par la mise en place d'une structure de gestion.

Il convient également de définir en concertation avec les parties prenantes (représentants de l'administration : DGF, finance, tourisme, ministère en charge de l'environnement, professionnels, concessionnaires, exploitants des PNx, représentants des populations locales...) les modalités de prélèvement et de transfert d'une partie des revenus générés par les activités écotouristiques pour la réinjecter dans le renforcement de la stratégie de

conservation de la biodiversité du PN (droit versé par le concessionnaire au concédant, droits d'entrée...). Dans le cas d'un droit versé par le concessionnaire au concédant, il serait souhaitable de fixer un pourcentage du chiffre d'affaires plutôt que de privilégier un montant fixe/hectare concédé car les niveaux de rentabilité varient suivant les contextes.

D'autres actions devraient être entamées en vue de dépasser les nombreuses autres contraintes réglementaires et institutionnelles entravant l'essor de l'écotourisme : alléger les procédures d'agrément des projets écotouristiques ; assouplir et faciliter l'usage des bâtis agricoles à d'autres usages que de pure production agricole ; assouplissement des critères d'accès à la BTS et aux crédits bancaires; accès des projets d'écotourisme aux primes de développement régional préférentiel, avec révision de la liste des délégations bénéficiant des taux de 25 % et de 30 % pour les nouveaux promoteurs.

VII. Bibliographie

Bedoucha G., 1987, L'eau, l'amie des puissants, Une communauté oasienne du Sud Tunisien, Editions des archives contemporaines, Collection Ordres sociaux, EHESS, OPA Bv and Ltd, Gordon and BahenbhS.A., Paris-Montreux : 427 p.

Carte du tourisme culturel et naturel. Ministère du Tourisme-ONTT. 2012.

Ceballos-Lascurain (1991 b). Tourism, Ecotourism, and Protected Area. Parks, vol.2, n°3, pp 31-35.

Honey, M. (2006). Avant propos dans le guide des destinations indigènes. Indigène éditions. France : Montpellier, p383.

Idoux, M. Notes sur le Nefzaoua (Tunisie méridionale). In: Annales de Géographie. 1902, t. 11, n°60. pp. 439-447. Idoux M. Notes sur le Nefzaoua (Tunisie méridionale). In: Annales de Géographie. 1902, t. 11, n°60. Paris : 439-447.

Lequin. M, 2001, Ecotourisme et gouvernance participative, Presses de l'Université du Québec, 255 p.

Marlet S., Mekki I., Zairi A., 2009, Quelles perspectives pour un développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua ? Synthèse de l'atelier Sirma « *Gestion des ressources naturelles et développement durable des systèmes oasiens du Nefzaoua* », 25-27 février, Douz, Tunisie. Cirad, Montpellier : 6 p.

Ministère du Développement Régional et de la Planification, Indicateur de Développement Régional, 2012.

Ministère de l'environnement et du Développement Durable, Circuit Oasis Sahara, 2006.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable-GTZ. Etude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie. 2008

Office du Développement du Centre Ouest « Gouvernorat de Sidi Bouzid en chiffres », Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2012, 103p.

Office du Développement du Sud « Le Gouvernorat de Kébili en chiffres », Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2012, 108p.

Office du Développement du Sud « le gouvernorat de Tozeur en chiffres » Ministère du Développement et de la Coopération Internationale 2012, 112p.

Pecqueur B. 2001, Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens, Economie Rurale n°261, pp37-49.

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Jbil (2013)

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Bouhedma (2013)

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du parc national de Dghoumès (2013)

Rastoin J.L., Ghersi G., 2010, Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques, éd. Quae, Paris : 590 p. <http://www.quae.com/fr/r966-le-systeme-alimentaire-mondial.html>

Ross. S, Wall. G, 1999, Ecotourism: Towards Congruence Between Theory and Practice, International Journal of Environmental Studies, vol. 25, p. 215-218.

Sahnoun H., Job J.O., Zidi C., Mtimet A., 1995, Paysages oasiens et réhabilitation des oasis de la Nefzaoua (Tunisie), *in* R. Pontanier, A. M'Hiri, N. Akrimi. J. Aronson, E. Le Floch, John Libbey Eurotext, © 1995, chap. 19, Paris : 325-335.

Sghaier M., 1999, Les oasis de la région du Nefzaoua, IMAROM, Working Paper Series, n° 3, Institut des régions arides, Medenine : 37 p.

VIII. Annexes

Annexe1 : Liste des personnes rencontrées lors de la visite aux régions

Lieu	Nom et Prénom	Fonction
Jbil-Kébili	Mr. Abdelmajid Abbès	Chef d'arrondissement forêts à Kébili
	Mr. Mohamed Bourouba	Conservateur du parc de Jbil
	Mr. Faiz Moslem	Commissaire Régional au Développement Agricole
	Mr. Chetoui Anouar	Commissaire Régional au Tourisme Kébili
	Mme Inès Erechid	Commissariat Régional au Tourisme Kébili
	Mr. Imed Bouali	Promoteur du café-restaurant la Tente-Jbil
	Mr. Beltaief	Promoteur du campement de Jbil et de l'agence Douz voyages
	Mr. El Hédi Bel Hadj Brahim	Guide-accompagnateur
	Mr. Ali El Bey	Directeur du Développement Régional à Kébili
	Mr. Abdellah Mkachar	Président de l'association Kébili pour le développement et représentant régional de l'UTICA